CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2007



CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 40 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement etfinancièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 40 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes

déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel et les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'Institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2007 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, plus de 26 milliards d'euros de prêts.

RATING

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

DIRECTION

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Lars KOLTE, élu le 9 décembre 2005.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. Rainer STECKHAN, élu le 1er avril 2005.
- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 15 septembre 2005. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 10 décembre 2004, et deux Vice-Gouverneurs, M. Apolonio RUIZ-LIGERO, réélu le 15 septembre 2005 et M. Imre TARAFÁS, élu le 30 mars 2007.
- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

Le Comité exécutif est composé de 13 membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.

CHIFFRES-CLÉS

en millions d'euros

	2007	2006	2005	2004	
				Après retraitement selon normes IFRS	
Prêts décaissés dans l'année	1 590	1 640	1 559	1 530	1 530
Projets approuvés dans l'année	2 414	2 460	2 517	1 751	1 751
Engagements signés dans l'année	2 621	1 564	1 805	1 651	1 651
Encours de prêts	12 007	11 965	11 483	10 765	10 765
Fonds propres (après affectation du résultat)	4 754	4 692	4 610	4 529	4 522
Capitaux propres (après affectation du résultat)	1 821	1 767	1 685	1 604	1 581
Total du bilan	18 509	18 232	17 675	16 396	16 390
Bénéfices	93,3	88,1	88,5	121,0	115,2
Compte Fiduciaire Sélectif					
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	93,4	88,4	82,4	74,4	74,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	26,1	23,2	24,8	37,7	37,7

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

2007

Exercice 2007



ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE (année d'adhésion)

Albanie	1999	**Hongrie**	1998	**Pays-Bas**	1978
Allemagne	1956	**Irlande**	2004	**Pologne**	1998
Belgique	1956	**Islande**	1956	**Portugal**	1976
Bosnie-Herzégovine	2003	**Italie**	1956	**République slovaque**	1998
Bulgarie	1994	**"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**	1997	**République tchèque**	1999
Chypre	1962	**Lettonie**	1998	**Roumanie**	1996
Croatie	1997	**Liechtenstein**	1976	**Saint-Marin**	1989
Danemark	1978	**Lituanie**	1996	**Saint-Siège**	1973
Espagne	1978	**Luxembourg**	1956	***Serbie et Monténégro***	*2004*
Estonie	1998	**Malte**	1973	**Serbie**	2004
Finlande	1991	**Moldova**	1998	**Slovénie**	1994
France	1956	**Monténégro**	2007	**Suède**	1977
Géorgie	2007	**Norvège**	1978	**Suisse**	1974
Grèce	1956			**Turquie**	1956



SOMMAIRE

Composition des organes de la CEB 4
Revue stratégique 8

MESSAGE DU GOUVERNEUR 9
La communication de la CEB 12
Organigramme 14

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2007 17

PROJETS ET PRÊTS 17
I. FAITS MARQUANTS EN 2007 17
II. MODALITÉS D'INTERVENTION 18
1. Lignes d'action sectorielle 18
2. Modalités de financement et de suivi 19
III. ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2007 20
1. Renforcement de l'intégration sociale 21
2. Gestion de l'environnement 28
3. Développement du capital humain 32

ÉVALUATION EX POST 38

ACTIVITÉS FINANCIÈRES 40
I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2007 40
II. PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES 41
III. PRODUITS DÉRIVÉS 41
IV. FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2007 42
1. Opérations d'emprunt 42
2. Évolution de la dette 43
V. RÉSULTAT ET BILAN 44
1. Évolution du résultat 44
2. Évolution du bilan 44

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 46
I. UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE 46
II. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007 47
1. Risque de crédit 47
2. Risque de marché 49
3. Risque opérationnel 50
III. DISPOSITIF PRUDENTIEL 50

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 51

ÉTATS FINANCIERS 53
États financiers 53
Notes aux états financiers 59
Rapport de l'audit externe 92
Rapport du Comité de surveillance 94
Approbation des comptes par le Conseil d'administration 95
Approbation des comptes par le Conseil de direction 95
Bilan après affectation du résultat 96

NOTES AU LECTEUR 3ème couv.

COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE au 31 décembre 2007*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
LARS KOLTE Économiste, Copenhague	***Présidents***	**RAINER STECKHAN** Ancien Directeur de la Banque mondiale
META BOLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	***Vice-Présidents***	**RENALDO MÄNDMETS** Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Étrangères, Ministère des Finances, Tallinn **INTA VASARAUDZE** *(depuis le 12 mars 2008)* Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga
MAGARITA GEGA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Albanie**	**DURIM KRAJA** Secrétaire Général, Ministère du Commerce, de l'Économie et de l'Énergie, Tirana
EBERHARD KÖLSCH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	**DIETRICH LINGENTHAL** Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
JAN DEVADDER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	**FRANCISCUS GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
BORISLAV MARIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bosnie-Herzégovine**	**LJERKA MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Ministère des Finances et de la Trésorerie, Sarajevo
IVAN PETKOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	**LATCHEZAR STEFANOV** Directeur des Finances Extérieures, Ministère des Finances, Sofia
MICHALIS STAVRINOS Ambassadeur, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	**CHRISTOS PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
DANIEL BUČAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	**ZDRAVKO MARIĆ** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Zagreb
CHRISTIAN OLDENBURG Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Danemark**	**PETER BRIX KJELGAARD** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.
Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par le "Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : **MME GIUSI PAJARDI**, Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. GYÖRGY BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Marta VILARDELL COMA Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	**Alicia VARELA** Sous-Directrice pour les Institutions Financières Européennes, Ministère de l'Économie et des Finances, Madrid
Sulev KANNIKE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	**Renaldo MÄNDMETS** Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Étrangères, Ministère des Finances, Tallinn **Martin PÕDER** *(depuis le 7 mars 2008)* Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Irma ERTMAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	**Kristina SARJO** Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Bruno GAIN Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	**Benoît de la CHAPELLE BIZOT** Chef du Bureau Coordination et stratégie européenne, Direction générale du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Paris
Zurab TCHIABERASHVILI Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Géorgie**	**Dimitri GVINDADZE** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
Constantin YEROCOSTOPOULOS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	**Constantinos VGENOPOULOS** Banque Nationale de Grèce, Athènes
Judit JÓZSEF Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	**László ÖRLŐS** Directeur Général Adjoint, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Budapest
Margaret HENNESSY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Irlande**	**Robert BRADSHAW** Conseiller Principal, Division Banque, Finance et International, Département des Finances, Dublin
Stefán Lárus STEFÁNSSON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Islande**	**Árni GUNNARSSON** Conseiller Spécial auprès du Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Pietro LONARDO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	**Antimo PROSPERI** Dirigeant du deuxième Bureau de la Direction VI, Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Eleonora PETROVA-MITEVSKA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**	**Maja PARNARDZIEVA** Conseiller d'État, Ministère des Finances, Skopje
Pēteris Kārlis ELFERTS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	**Inta VASARAUDZE** Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein

DANIEL OSPELT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

NERIS GERMANAS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**ROLANDAS KRIŠCIUNAS** Sous-Secrétaire du Ministère, Ministère des Finances, Vilnius
RONALD MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**JÉRÔME HAMILIUS** Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg

Malte

JOSEPH LICARI
Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

ANDREI NEGUTA Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova**	**ION CHICU** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Chisinau
ZORAN JANKOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Monténégro**	**MILORAD KATNIĆ** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Podgorica
TORBJØRN FRØYSNES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**EVAN C. KITTELSEN** Conseiller Principal, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
JACOBUS VAN DER VELDEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**JOS DE VRIES** Conseiller auprès du Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
PIOTR ŚWITALSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	**KATARZYNA DZIAMARA-RZUCIDŁO** Directrice du Département des Institutions Financières Internationales et de la Coopération Extérieure, Ministère des Finances, Varsovie
AMÉRICO MADEIRA BÁRBARA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**JOSÉ FERNANDO MORENO** Directeur Général Adjoint du Cabinet de Planification Stratégique, Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
EMIL KUCHÁR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	**FRANTIŠEK PALKO** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bratislava
PAVEL SVOBODA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	**PAVLA BEJČKOVÁ** Département de Gestion des Actifs et de la Dette, Ministère des Finances, Prague
STELIAN STOIAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Roumanie**	**EUGEN ORLANDO TEODOROVICI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest

CONSEIL DE DIRECTION | CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Marin**	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
	Saint-Siège	
c/o Abbé Florian KOLFHAUS Premier Secrétaire, Chargé d'Affaires a.i. du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Sladjana PRICA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Serbie**	**Zoran ĆIROVIĆ** Vice-Ministre, Département pour les Relations Financières Internationales, Ministère des Finances, Belgrade
Meta BOLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	**Andrej KAVČIČ** Sous-Secrétaire du Ministère, Ministère des Finances, Ljubljana
Per SJÖGREN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	**Björn FRITJOFSSON** Directeur, Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Jean-Claude JOSEPH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Paul WIDMER** *(depuis le 14 janvier 2008)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	**Lukas SIEGENTHALER** Chef de Secteur, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Daryal BATIBAY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	**Memduh Aslan AKÇAY** Directeur Général, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Nunzio GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)
Apolonio RUIZ-LIGERO
Imre TARAFÁS

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Finlande : Aunus SALMI, Ancien Membre de la Cour des Comptes européenne, Expert-comptable, Helsinki
Liechtenstein : René H. MELLIGER, Président de l'Autorité des Marchés Financiers, Vaduz
Saint-Marin : Nicola CECCAROLI, Directeur Général, Fin-Alternative Investments SA, Dogana

Revue stratégique

Lancée lors de la Réunion Commune de Prague en juin 2007, la revue stratégique de la CEB procède du souhait du Management de faire le point avec les actionnaires de la Banque, comme dans d'autres institutions internationales (Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Banque asiatique de développement, etc.), sur l'adaptation des structures de la Banque et de son offre à l'évolution rapide du monde extérieur. Ainsi, malgré les progrès réalisés, plus d'un habitant sur six vit encore aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté dans les quarante États membres de la CEB. Ceci représente près de 100 millions de personnes au total.

Dans ce contexte, il importe que la CEB cherche à répondre encore plus efficacement aux attentes sociales de ses États membres, face aux défis actuels touchant au développement durable. Le mandat et le positionnement international de la CEB sont-ils les plus adaptés pour répondre à ces défis d'un développement socialement durable dans chacun des États membres ? La CEB, qui bénéficie déjà d'une souplesse et d'une réactivité importantes, peut-elle encore mieux mobiliser ses ressources humaines et financières au service d'un développement socialement durable pour tous les habitants de ses États membres, et en priorité dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est ? La gouvernance de la Banque est-elle suffisamment adaptée aux exigences du XXIe siècle ?

Plusieurs réunions du Conseil d'administration et du Conseil de direction se sont d'ores et déjà penchées sur ces questions importantes.

Le Conseil de direction du 30 novembre 2007 a ainsi, sur la base de contributions écrites émanant d'une vingtaine d'États membres et d'une proposition du Management :

- décidé la mise en place d'un "Comité de personnes éminentes" pour éclairer, avec recul et indépendance, les questions de mandat, de positionnement international et de gouvernance de la CEB d'ici la fin 2008

- arrêté un cahier des charges provisoire pour ce Comité

- entamé une discussion sur des propositions de mesures qui pourraient être de nature à améliorer les contrôles, la mesure des performances opérationnelles, la transparence et la visibilité de la Banque. Cette discussion se poursuivra au début de l'année 2008.



A l'occasion de la Réunion Commune du Conseil de direction et du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Prague le 16 juin 2007, l'ensemble des actionnaires a salué le lancement de la revue stratégique.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

MESSAGE DU GOUVERNEUR



Au cours de l'exercice 2007, soit un an après son 50ème anniversaire, la CEB a souhaité renforcer encore sa mission de levier financier en faveur de la cohésion sociale en Europe, en marquant ainsi sa fidélité à un demi-siècle d'histoire au service de la solidarité européenne.

- Ceci s'est d'abord traduit par le **lancement d'une revue stratégique** qui marque le souhait de la CEB d'adapter toujours davantage ses moyens et ses structures à l'impératif d'une efficacité et d'une valeur ajoutée croissantes au service de son mandat social dans les États membres (voir encadré de la page précédente).

- L'année 2007 a confirmé **l'accent mis sur le redéploiement géographique des interventions de la Banque en faveur d'un groupe cible** de 21 pays d'Europe centrale et du Sud-Est, et plus largement la stricte conformité aux orientations stratégiques du Plan de Développement 2005-2009.

 Comme en 2006, le volume global d'activité a été de nouveau stabilisé en 2007 pour que l'Institution puisse se concentrer davantage encore sur la **valeur ajoutée** de ses interventions.

 Le **montant des décaissements** a été maintenu à 1,6 milliard d'euros, ce qui permet dans le même temps à l'encours de prêts de franchir pour la première fois la barre des 12 milliards d'euros fin 2007, soit un niveau record depuis la création de la CEB. Au total, ce sont environ 30 milliards d'investissements sociaux en Europe que la Banque, à raison d'une contribution moyenne de 40% par projet, permet ainsi de financer. Le volume des 37 nouveaux projets approuvés en 2007, équivalent à celui de l'an passé, s'élève à 2,4 milliards d'euros.

 Dans ce cadre, la priorité a continué à être donnée aux opérations en faveur des pays du groupe cible, dont le total des prêts décaissés en 2007 dépasse 670 millions d'euros. De surcroît, 49% des projets approuvés en 2007 l'ont été dans les pays du groupe cible et 83% des projets en stock sont en faveur de ce groupe de pays.

- La structure de l'activité projets et prêts reflète **l'engagement de la CEB au service du développement socialement durable**. Comme en 2006 et dans des proportions comparables, les nouveaux projets et programmes ont été distribués selon **trois grandes lignes d'action sectorielle** : l'intégration sociale à raison de 53% du total approuvé en 2007, la gestion de l'environnement (34%) et l'appui au capital humain (13%). Parmi les **initiatives à très haute intensité sociale**, on peut relever la poursuite du financement de la réforme de l'hôpital régional de Shkodra en

En 2007, le lancement d'une revue stratégique par le Management de la CEB,...

...un encours de prêts qui dépasse pour la première fois la barre des 12 milliards d'euros fin 2007, soit un niveau record depuis la création de la CEB, conjugué à l'approfondissement de ses priorités sociales...

...tant géographiques, au bénéfice des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est,...

...que sectorielles, en faveur de la cohésion sociale et du développement durable,...

Albanie afin d'améliorer la qualité des services médicaux proposés aux habitants ; le soutien à la création et au maintien d'emplois dans des micro-entreprises et des PME lituaniennes, y compris celles détenues ou dirigées par des femmes, grâce à un meilleur accès au financement ; ou encore le financement de la construction de logements à faibles coûts destinés à des familles à bas revenus en Italie (Province de Catagne, Sicile).

- L'intensification de la contribution sociale de la Banque est rendue possible par la **solidité financière de l'Institution et l'adaptation continue de ses moyens d'intervention, ceci en dépit d'un contexte économique international qui se dégrade et d'une crise financière grave depuis l'été 2007**, crise dont les conséquences ne sont pas encore totalement connues.

...la consolidation régulière de la structure financière de la Banque...

Le **bénéfice net, qui ressort à 93,3 millions d'euros en 2007**, demeure à un niveau élevé et enregistre une hausse significative (+6%) par rapport à 2006 : par affectation aux réserves, les fonds propres atteignent désormais 4,8 milliards d'euros. L'assise financière de la CEB se trouve également confortée par la **qualité de ses contreparties**, dont 83% sont notées A ou plus au 31 décembre 2007. Dans ces conditions, les ratios du nouveau dispositif prudentiel mis en place dans le cadre du Plan de Développement à moyen terme affichent une évolution très favorable. Ainsi, le ratio d'emploi des capitaux propres s'élève à 13,5% fin 2007 contre 14,9% fin 2006 et une limite maximale pour ce ratio de 100%. De même, le *risk asset coverage ratio*, qui limite notamment l'encours noté *below investment grade*, s'établit à 18% alors que le plafond autorisé par les Conseils s'élève à 66%.

...que traduit sa signature AAA,...

La **notation AAA** confirmée par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings traduit cette excellente appréciation de la signature de la CEB sur les marchés financiers internationaux.

...sa politique de partenariats étroits...

La Banque a également porté une **attention accrue au développement d'une politique de partenariats étroits tissée avec les autres organisations internationales**. La CEB a ainsi signé, le 3 septembre 2007, un *Memorandum of Understanding* avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui devra permettre de renforcer encore la coopération entre ces deux institutions, notamment dans le cadre de projets d'assistance aux réfugiés. La CEB est également devenue partenaire, le 13 juillet 2007, d'un *Memorandum of Understanding* entre la Commission européenne et plusieurs institutions financières internationales en faveur de l'Europe de l'Est, du Caucase du Sud, de la Russie et de l'Asie centrale. Cet accord permettra à la Banque de renforcer, grâce à une meilleure coordination avec les autres signataires, l'efficacité de ses interventions en Moldova et en Géorgie, pays membres de la Banque couverts par cet accord de coopération. Enfin, la Banque a également confirmé et renforcé cette année sa participation dans l'important accord tripartite signé en 2006 avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), accord qui fixe le cadre de coopération pour le financement de projets de développement urbain durable (initiative JESSICA*).

**Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas (soutien européen commun pour un investissement durable dans les zones urbaines).*

Au cours de cette année, la CEB a également mis en œuvre une **série d'actions de communication spécifiques**, selon une politique visant à renforcer la transparence, la lisibilité et la visibilité bien comprise de son intervention au service du développement social en Europe.

A côté d'une action de communication institutionnelle auprès des Autorités des États membres, des grands investisseurs et du Conseil de l'Europe, une impulsion supplémentaire a également été donnée à la politique de partenariats étroits avec les institutions supranationales, dont l'Union européenne. Par ailleurs, la Banque a tout particulièrement visé à élargir l'accès du public aux informations clés sur son fonctionnement et son activité, à travers l'enrichissement du contenu de son site Internet, une plus grande publicité donnée à l'évaluation ex post et la diffusion d'un bulletin d'information trimestriel.

- Enfin, la politique **de financement** se caractérise par le respect des objectifs définis depuis plusieurs années et l'ajustement au volume d'activité.

 En 2007, les émissions de la Banque se sont établies à 2,9 milliards d'euros. Ces emprunts ont été libellés à 87% en dollar des États-Unis (contre 76% en 2006) en raison des opportunités offertes par ce marché. Les émissions en dollar australien ont quant à elles représenté 12% du volume des émissions (contre 20% en 2006).

 Comme les années précédentes, une très grande partie du financement de la CEB provient des investisseurs des pays asiatiques, auxquels s'ajoutent les investisseurs australiens.

*

Au total, l'exercice 2007 a donc pleinement répondu, comme en 2005 et en 2006, à l'objectif prioritaire fixé par le Plan de Développement à moyen terme : redéployer l'activité de prêts et de projets en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est, sur la base d'une structure financière continûment consolidée et d'un pilotage des risques toujours plus performant.

Ces résultats, dans un contexte d'importantes turbulences financières, ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat tant de la mobilisation des équipes de la banque que de la fiabilité et la solidité de nos systèmes de contrôle interne et externe. Grâce à toutes ces actions, la CEB est ainsi en bonne position pour jouer tout son rôle au service de la cohésion sociale et du développement durable en Europe. Bien entendu, la revue stratégique qui est en cours doit être également l'occasion d'améliorer encore nos instruments au service prioritairement des États membres du groupe cible.

Paris, le 21 février 2008



Raphaël ALOMAR

…et le soutien d'une politique de financement dynamique…

…ont permis à la CEB de respecter les orientations stratégiques du Plan de Développement 2005-2009,…

…pour affirmer toujours mieux sa vocation sociale au service de la solidarité européenne.

LA COMMUNICATION DE LA CEB



Dans le sillage des mesures prises en 2006 afin de célébrer le cinquantenaire de l'Institution, l'effort de communication est demeuré soutenu en 2007 pour se poursuivre en 2008. Après avoir mis l'accent sur l'exigence de transparence, la CEB devrait, dans les années à venir, s'employer également à asseoir sa notoriété auprès d'un plus large public.

Une communication institutionnelle ciblée

La stratégie de communication de la CEB est tout entière guidée par le principe d'adaptation : adaptation bien sûr à la spécificité de l'Institution, adaptation également aux attentes de ses publics cibles comme aux évolutions de son environnement, adaptation enfin à des ressources internes limitées.

Priorité est ainsi donnée à la valorisation du positionnement original de la Banque, aux parties prenantes qui sont au cœur même de son champ d'activité ainsi que, plus largement, à la consolidation de la réputation de l'Institution.

Pour ce faire, la CEB s'attache donc à renforcer la transparence et la lisibilité ainsi que, dans la mesure du possible, la visibilité de son intervention au service du développement social en Europe.

Traduction opérationnelle en 2007

Dans la mise en œuvre de sa stratégie de communication, la Banque a concentré ses initiatives auprès des Autorités de ses États membres d'Europe centrale et du Sud-Est, dits du groupe cible (un *workshop* a été organisé en Géorgie), auprès des souscripteurs de ses émissions obligataires (un *road-show* a été organisé en Asie et en Russie), ainsi que des institutions supranationales : à cet égard, contribution à l'initiative JESSICA, conclusion de nouveaux accords-cadres de coopération *(Memoranda of Understanding)*, et présence active à des conférences de haut niveau, ont permis de conforter la reconnaissance de la place et du rôle de la CEB au sein de la communauté internationale.

Une transparence accrue

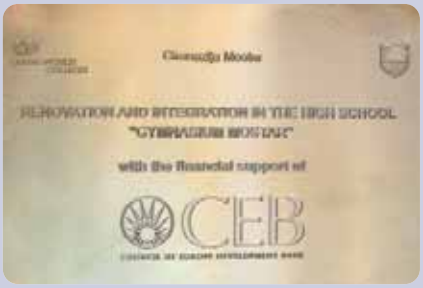
À cet effet, la Banque a tout particulièrement visé à élargir l'accès du public aux informations clés sur son fonctionnement et son activité.

Concrètement, le contenu du site Web de la CEB a ainsi été considérablement enrichi, à travers :

- un volet Gouvernance/Intégrité étoffé (Charte anti-corruption, politique de *compliance*, Règles de passation des marchés,…)
- l'accès à des documents de référence sur l'activité, la stratégie et le positionnement de l'Institution (synthèse du Plan de Développement à moyen terme, documentation financière, accords-cadres de coopération,…)
- une rubrique spéciale ouverte pour l'évaluation ex post.

Plaque de projet posée dans le Lycée de Mostar, **Bosnie-Herzégovine**





Nouveaux outils de communication

Attentive à l'efficacité de son action de communication, la CEB veille à diversifier la gamme des instruments à sa disposition. Au titre des nouvelles initiatives prises en 2007, on relève :

- la diffusion d'un journal interne de la Banque "CEB Info", également accessible sur Internet, qui permet de rendre compte de la vie de l'Institution dans toutes ses dimensions

- la réalisation d'un film court, sous forme de clip, dédié à la présentation des activités de la CEB.

*

Au total, la Banque déploie une activité de communication ciblée, conforme aux exigences d'une visibilité bien comprise. Il lui reste encore à conforter sa notoriété auprès du grand public : au-delà de la modernisation du site Web, il s'agit d'un important chantier pour le prochain exercice.



Bruxelles, 8-11 octobre 2007
Comité des Régions
Stand de la CEB aux "Open days", lors de "European Week of Regions and Cities"

Bruxelles, 31 janvier-1er février 2007
Comité des Régions
Stand de la CEB lors du colloque "L'habitat social, un outil au service de la cohésion de l'Union européenne" (voir page 23)





Graz, Autriche, 27-29 septembre 2007
Centre Européen pour les Langues Vivantes (CELV)
Stand de la CEB lors du colloque "Les politiques des langues pour la cohésion sociale et culturelle"



Strasbourg, 16 septembre 2007
Journées Portes Ouvertes du Conseil de l'Europe
Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Terry Davis, sur le stand de la CEB



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Au premier plan, **Raphaël ALOMAR,** Gouverneur
Au deuxième rang, à gauche, **Nunzio GUGLIELMINO,** Vice-Gouverneur Délégué ; *à droite,* **Apolonio RUIZ-LIGERO,** Vice-Gouverneur, **Imre TARAFÁS,** Vice-Gouverneur
Au troisième rang, de gauche à droite
Martin WEIGAND, Directeur de la Gestion des Risques ; **Arnaud VIOLETTE,** Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle ; **Bernd FRIEDRICH,** Directeur de l'Audit Interne ; **Roberto CACCIOLA,** Directeur des Conseillers Techniques ; **Jan DE BEL,** General Counsel ; **Thierry POIREL,** Directeur Général des Prêts ; **Michael ROESKAU,** Directeur Central des Affaires Juridiques et de la Prospective ; **Claudine VOYADZIS,** Directeur de l'Évaluation Ex Post ; **Jacques MIRANTE-PÉRÉ,** Directeur Général des Finances, *a.i.* ; **Luigi LA MARCA,** Directeur de la Conformité ; **Richard VENEAU,** Directeur de l'Administration Générale

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRÊTS
Thierry Poirel
León Herrera, adj.

SUPPORT AUX OPÉRATIONS
Melanie Wieschollek-Lacroix

PROJETS
Théodore Ivanov

RESPONSABLES DE PAYS

Sylvie Anagnostopoulos : Roumanie

Orsolya Farkas : Bulgarie, Hongrie, Irlande

Michael Lixenfeld : Allemagne, Liechtenstein, Luxembourg, Suisse

Rainer Lovato : Italie, Portugal, Saint-Marin, Saint-Siège

Rachel Meghir : Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce

Christophe Mroz : Pologne, République slovaque, République tchèque

Vitomir Raguz : Bosnie-Herzégovine, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Monténégro, Pays-Bas, Slovénie

Eva Schwebel : Géorgie

Marja Seppälä : Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Suède

Cristian Tabacaru : Albanie, Moldova, Serbie

Elif Timur : France, Turquie

DIRECTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES
Roberto Cacciola

CONSEILLERS TECHNIQUES

LOGEMENTS ET RÉNOVATION URBAINE
Dorota Blazejewicz

SANTÉ
Karina Quintar Ferrer

INFRASTRUCTURES
Baris Trak

ENVIRONNEMENT
Anton Spierenburg

ÉCONOMISTE DE PROJETS
Victor Agius

ÉDUCATION
Yaël Duthilleul

PASSATION DES MARCHÉS
Kitty Villani-Haman

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
Jacques Mirante-Péré, *a.i.*

FINANCEMENT ET TRÉSORERIE
Jacques Mirante-Péré

FINANCEMENT
Arturo Seco Presencio

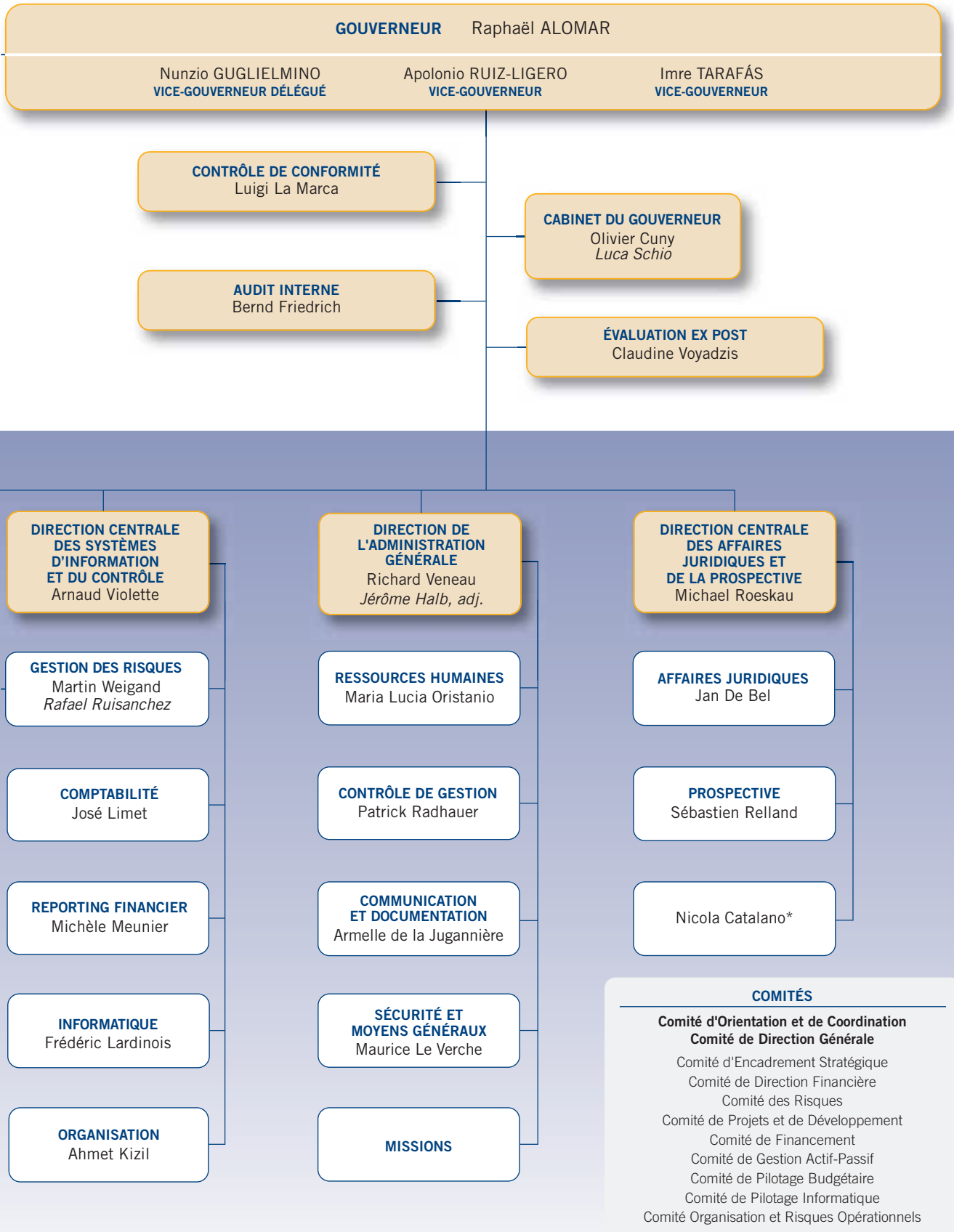
GESTION DE LA TRÉSORERIE
Michel Semertzidis

GESTION ACTIF-PASSIF
Isabelle Damez

MIDDLE-OFFICE
Alain Sayagh

BACK-OFFICE
Ioannis Velvitsanos

ORGANIGRAMME



* Détaché au Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Février 2008

La CEB et les autres institutions internationales

La Banque s'applique à renforcer les relations de coopération qu'elle entretient avec les autres institutions internationales. En effet, ces relations de coopération permettent à la CEB d'accroître la valeur ajoutée de ses interventions.

Au cours des dernières années, la Banque était ainsi devenue partenaire de plusieurs instruments de concertation conclus sous l'égide de l'Union européenne. Elle avait également signé trois accords de coopération bilatéraux (Memorandum of Understanding, ou MoU) avec, respectivement, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), la Banque mondiale et la Nordic Investment Bank (NIB). La Banque avait en outre conclu des accords de coopération bilatéraux avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'UNICEF. Enfin, la CEB était, depuis 2001, partenaire du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Durant l'année 2007, les efforts engagés pour renforcer ces relations ont été, avec le concours du Service de la Prospective, redoublés. Le Conseil de direction a été, en vertu de sa prérogative statutaire en matière de conclusion d'accords généraux de coopération, étroitement associé à ces efforts.

MoU avec l'Union européenne et d'autres IFI

La CEB est ainsi devenue partenaire, le 13 juillet 2007, d'un Memorandum of Understanding (MoU) entre la Commission européenne et plusieurs institutions financières internationales (IFI) en faveur de l'Europe de l'Est, du Caucase du Sud, de la Russie et de l'Asie Centrale.

Ce MoU s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage, qui a pour objet de renforcer les relations entre l'Union européenne (UE) et ses pays voisins, en vue d'accroître la stabilité, la sécurité et le bien-être des populations concernées. Être partenaire de ce MoU permet à la Banque de renforcer, grâce à une meilleure coordination avec les autres signataires, l'efficacité de ses interventions en Moldova et en Géorgie, pays membres de la Banque couverts par cet instrument de coopération.

Plus largement, l'adhésion à ce MoU renforce le cadre de coopération institutionnelle qui lie la CEB à la Commission européenne ainsi qu'à d'autres IFI. Pour mémoire, la CEB est en effet déjà liée à ces institutions par deux accords-cadres concernant respectivement, le développement urbain, y compris JESSICA (30 mai 2006), et la coopération dans les nouveaux pays membres et membres potentiels de l'UE (11 avril 2006).

MoU avec le PNUD

En outre, la CEB a signé, le 3 septembre 2007, un MoU avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Au demeurant, la signature de ce MoU entérine une coopération de longue date avec cette agence spécialisée de l'ONU. En effet, le PNUD avait auparavant mené à bien plusieurs projets d'assistance aux réfugiés, financés à l'aide de dons de la CEB.

Ce MoU a pour principal objet de favoriser l'échange d'informations et d'expertises entre les deux institutions ainsi que de renforcer leur capacité à intervenir conjointement dans la mise en œuvre de projets à fort contenu social.

La signature de ce MoU marque une nouvelle étape dans le renforcement de la concertation entre la CEB et les agences de l'ONU actives dans ses domaines d'intervention, la Banque ayant déjà signé des accords de coopération avec l'UNHCR (24 février 2005) et l'UNICEF (20 décembre 2006).

Perspectives de coopération

Par ailleurs, la CEB s'est déclarée prête en novembre 2007 à collaborer au *Regional Cooperation Council* (RCC), successeur du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, et étudie les modalités de cette participation.

Enfin, la CEB a engagé des discussions avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en vue de signer un MoU bilatéral, destiné à valoriser une coopération opérationnelle existant de longue date.

PROJETS ET PRÊTS



1 | FAITS MARQUANTS EN 2007

En termes opérationnels, l'exercice 2007 a été caractérisé par les faits et résultats marquants suivants :

- la poursuite du **redéploiement géographique des interventions de la Banque en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est**[1]
- le lancement d'une **"revue à mi-parcours" du Plan de Développement**
- l'enrichissement du groupe cible de la CEB avec l'**adhésion de deux nouveaux États membres**, la Géorgie et le Monténégro, respectivement en janvier et en novembre 2007
- le renforcement de la **coopération avec d'autres organisations internationales**, notamment l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) afin de renforcer les synergies et la valorisation de l'expertise et de la valeur ajoutée de la Banque (voir encadré ci-contre).

1 Poursuite du redéploiement des interventions en faveur des pays d'Europe centrale et du Sud-Est

Dans le prolongement de l'exercice précédent, les résultats enregistrés en 2007 sont pleinement conformes aux objectifs du Plan de Développement et soulignent notamment la vigueur du **redéploiement géographique de l'activité en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est.**

En effet, les approbations de projets en faveur de ces pays ont représenté cette année près de € 1,2 milliard, pour 25 projets, soit 49% des nouvelles opérations. Au total, depuis le lancement du Plan de Développement en 2005, ce sont 85 projets qui auront été approuvés en faveur de ces pays.

1. Selon les termes du Plan de Développement 2005-2009 de la CEB, les pays concernés par ce redéploiement sont : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

2 Lancement d'une "revue à mi-parcours" du Plan de Développement de la CEB

Une "revue à mi-parcours" du Plan de Développement a été lancée cette année, conformément au principe adopté lors de l'approbation du Plan de Développement 2005-2009, afin d'évaluer la concordance entre les objectifs fixés et les résultats observés.

Les premières conclusions soulignent le rééquilibrage au cours des trois dernières années du portefeuille de prêts en faveur des pays du groupe cible ; l'augmentation significative du stock de projets, en particulier pour les pays du groupe cible ; la progression maîtrisée de l'encours de prêt ; et la poursuite d'une politique active de partenariats étroits tissée avec les autres organisations internationales.

3 Adhésion de deux nouveaux États membres : la Géorgie et le Monténégro

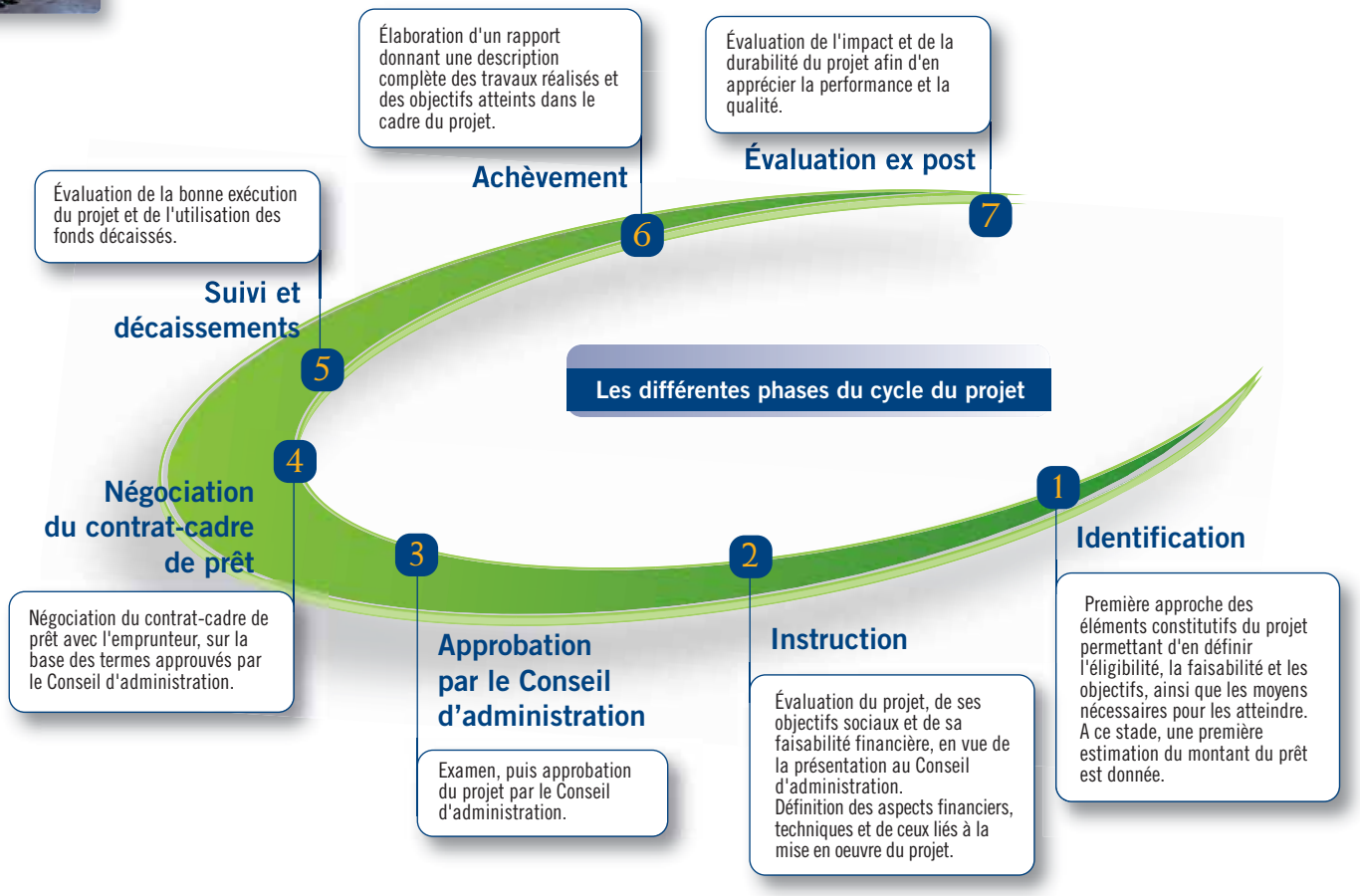
En 2007, la Géorgie et le Monténégro sont devenus membres de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

La CEB a été fondée en 1956 avec une mission et une philosophie originales : le financement de projets à caractère social, essentiellement axés, lors de sa création, sur les problèmes de flux migratoires et les catastrophes naturelles.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
Centre de soins pour jeunes handicapés







Le bouleversement de la donne politique sur la scène européenne a conduit à une profonde transformation de l'Institution. Depuis le début des années 1990, la CEB a en effet enregistré une vague d'adhésions considérable en provenance des pays d'Europe centrale et orientale, le nombre d'États membres passant de 21 en 1991 à 40 fin 2007.

4 Renforcement de la politique de partenariats avec d'autres institutions internationales

Depuis plusieurs années, la CEB s'attache à renforcer sa **coopération avec d'autres organisations internationales** (voir encadré page 16).

2 | MODALITÉS D'INTERVENTION

Reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine du financement de projets à vocation sociale, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat.

1 Lignes d'action sectorielle

Le mandat originel de la Banque était de répondre à des situations d'urgence. De ce fait, l'aide aux réfugiés et migrants, ainsi que les projets dans le secteur des

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	• Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées • Logement pour les personnes à bas revenus • Création et maintien d'emplois viables • Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural • Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires
Gestion de l'environnement	• Catastrophes naturelles ou écologiques • Protection de l'environnement • Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Développement du capital humain	• Santé • Éducation et formation professionnelle



catastrophes naturelles ou écologiques, sont statutairement prioritaires. La capacité d'intervention de la CEB s'est progressivement élargie à d'autres secteurs d'intervention contribuant directement à **promouvoir la cohésion sociale en Europe**.

La structure de l'activité projets-prêts de la Banque s'articule autour de trois lignes d'action sectorielle, à savoir : le **renforcement de l'intégration sociale**, la **gestion de l'environnement** et le **développement du capital humain**.

Cette démarche répond à une double exigence : d'une part, assurer une meilleure lisibilité de l'activité de la Banque au moyen d'un regroupement homogène de ses secteurs éligibles, d'autre part, affirmer la mission de la CEB au service du développement social durable.

❷ Modalités de financement et de suivi

La CEB intervient principalement sous forme de prêts afin de financer des projets économiquement et socialement viables. À cet effet, la Banque évalue la capacité d'endettement *(debt sustainability)* de l'emprunteur et, le cas échéant, du garant. Elle intervient également sous forme de garanties ou par l'entremise de comptes fiduciaires (voir encadré ci-contre).

Les prêts de la CEB sont accordés sur des durées tenant compte de la nature du projet ; ils sont décaissés en plusieurs tranches et assortis le plus souvent d'une période de franchise. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'externalités positives.

La CEB accorde une attention particulière à la qualité des projets qu'elle finance, en vue d'en optimiser l'impact social. À ce titre, l'assistance et le suivi tout au long du cycle de vie des projets constituent un facteur clé pour la mise en œuvre efficace de ces projets (voir schéma page 18).

Sur la base de la demande de prêt formulée par l'emprunteur, la Banque évalue le projet et son plan de financement. Pour ce faire, elle analyse attentivement l'impact socio-économique, les aspects techniques, les coûts, la capacité institutionnelle et de gestion du projet, ainsi que les effets du projet sur l'environnement.

Le Compte Fiduciaire Norvégien
Un appui essentiel aux opérations de la CEB dans les Balkans occidentaux

La CEB gère depuis 2003 un mécanisme original, le **Compte Fiduciaire Norvégien** (NTA), mis en place à l'initiative des Autorités Norvégiennes afin de permettre la mise en œuvre de diverses initiatives en faveur de pays des Balkans occidentaux[1].

À ce jour, les ressources du NTA ont permis de financer de nombreuses activités d'assistance technique et, par là même, d'amplifier la portée de l'action de la CEB. Il s'agit notamment de la préparation d'études de faisabilité et de l'assistance à la mise en place et au suivi de projets financés par la Banque. Le NTA favorise également le développement de la coopération interrégionale et de meilleures pratiques grâce à l'organisation de conférences et la publication de rapports.

Parmi les secteurs éligibles à un soutien du NTA figurent :

- l'aide au retour et à la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et des minorités
- l'appui à la création d'emplois dans les PME et d'instruments de microcrédits
- les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité
- le renforcement des institutions et des capacités locales.

Doté initialement d'une enveloppe de € 1 million, la contribution totale des Autorités Norvégiennes au NTA a atteint **€ 2,5 millions** en 2007.

À fin 2007, le NTA a permis de soutenir **28 initiatives** (dont 6 pour le financement d'études de faisabilité ou d'une assistance technique en relation avec un prêt de la CEB) dans les différents secteurs éligibles.

Cette année, la Banque a également approuvé la mise en place, en partenariat avec les Autorités Norvégiennes et le Conseil de l'Europe, d'un **Fonds fiduciaire Droits de l'Homme**, dans le but de soutenir les efforts en vue du renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe.

1. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Monténégro et Serbie.



Suite à l'approbation du projet par le Conseil d'administration, un contrat-cadre de prêt est signé avec l'emprunteur.

Une fois le financement du projet démarré, les services de la Banque vérifient, par un suivi régulier et des missions sur sites, l'avancement physique des travaux, le respect des coûts, les procédures de passation des marchés ainsi que la réalisation des objectifs sociaux prévus. Un rapport d'achèvement est rédigé à la conclusion du projet.

La Banque continue par ailleurs d'enrichir sa contribution :

- en *amont* des projets, par la mise en place de plans opérationnels élaborés en concertation avec les pays concernés. Ces plans, sur la base des trois lignes d'action sectorielle de la Banque définissent, dans un horizon de temps donné, les priorités d'intervention et d'investissement dans un pays en particulier.
- ainsi qu'en *aval*, par l'accent mis sur l'évaluation ex post, laquelle permet de mesurer l'impact social à moyen terme des projets et des programmes achevés, tout en améliorant la qualité des projets en cours et à venir par effet d'apprentissage.

3 | ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2007

Au cours de l'année 2007, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 37 projets, pour un montant total de **€ 2 414 millions**, dont 25 en faveur des pays du groupe cible, représentant un total de € 1 191 millions.

Le total des engagements de financement au 31 décembre 2007 était de € 3 236 millions, soit un montant sensiblement supérieur à celui de 2006 en fin d'exercice (€ 2 203 millions).

Emprunter auprès de la CEB

La CEB peut octroyer des prêts au sein de ses **40 États membres** afin de financer des projets répondant à un certain nombre de critères sectoriels, géographiques, sociaux et financiers.

Les emprunteurs potentiels (États, collectivités locales ou régionales ainsi que des institutions financières publiques ou privées) préparent les demandes de prêts en étroite relation avec les services de la Banque.

Après avoir fait l'objet d'une analyse par les équipes de la Banque, touchant tant à la solvabilité de l'emprunteur qu'à la soutenabilité financière et technique du projet, les demandes de prêts sont soumises pour approbation au Conseil d'administration.

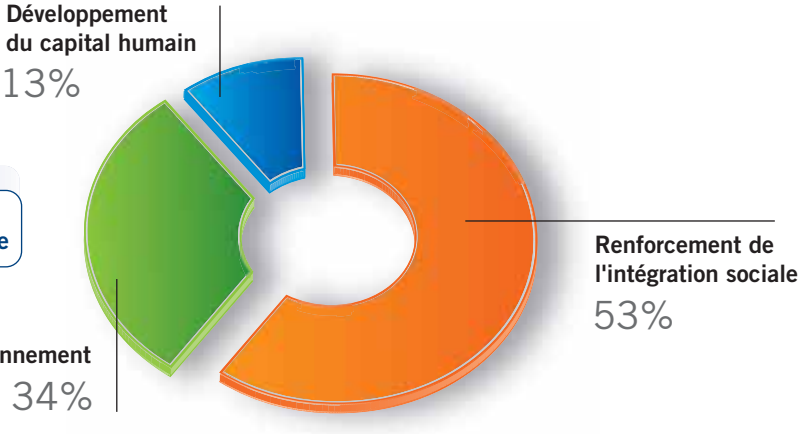
Les nouvelles opérations sont réparties entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque, à hauteur respectivement de :

- 53% pour le renforcement de l'**intégration sociale**
- 34% pour la gestion de l'**environnement**
- 13% pour le développement du **capital humain.**

Le détail des approbations par pays et par secteur figure dans le tableau page 35.

En 2007, 3 nouveaux projets bénéficiant des conditions du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) de la CEB ont été approuvés pour un montant total de **€ 36 millions** destinés en totalité aux pays du groupe cible de la Banque. Ces approbations représentent une consommation de près de € 4 millions des ressources du CFS.

Projets approuvés en 2007
Répartition par ligne d'action sectorielle





À fin 2007, les décaissements s'élèvent à **€ 1 590 millions** (dont € 671 millions en faveur de pays du groupe cible, soit 42% des décaissements effectués dans l'année), répartis en 106 tranches et 73 projets.

Les décaissements sont répartis entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque, à hauteur respectivement de :

- 56% pour le renforcement de l'**intégration sociale**
- 22% pour la gestion de l'**environnement**
- 22% pour le développement du **capital humain.**

Au 31 décembre 2007, l'encours de prêts s'élevait à **€ 12 007 millions**, réparti sur 33 pays.

Le détail des prêts décaissés par pays et par secteur figure dans le tableau page 37.

La Banque entend par son intervention favoriser l'amélioration des conditions de vie et la cohésion sociale. La distribution sectorielle des projets approuvés et des prêts décaissés au cours de l'exercice 2007 reflète cette volonté.

1 Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie sur le plan opérationnel : agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural et moderniser les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2003-2007, un montant cumulé de **€ 5,6 milliards** en termes de projets approuvés (soit 50% de l'ensemble des projets approuvés depuis 2003). Pour la seule année 2007, le montant des approbations de projets a été de **€ 1,3 milliard** (soit 53% du total des projets approuvés cette année).

Parallèlement, au cours des cinq dernières années, les prêts décaissés en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de **€ 4,4 milliards**, soit 55% du total des décaissements réalisés depuis 2003. En 2007, la Banque a procédé au décaissement de **€ 884 millions**, dont € 348 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

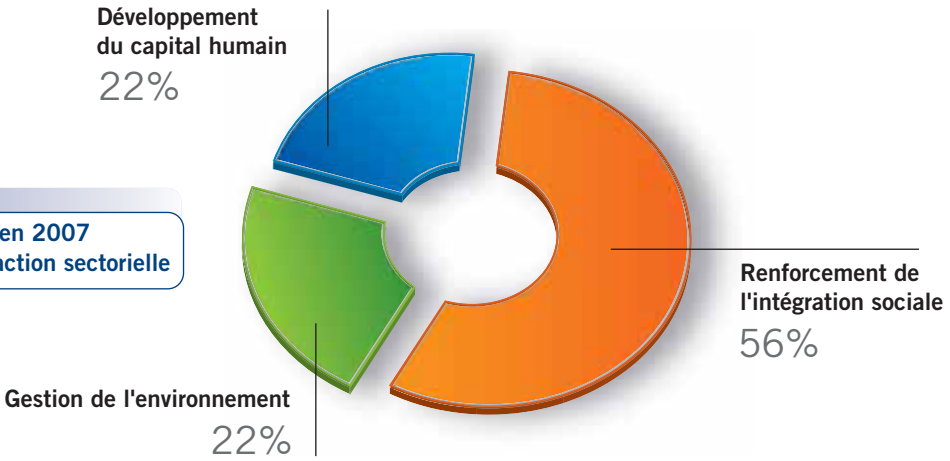
Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est une des priorités statutaires de la CEB.

Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur :

- la reconstruction et la réparation de structures d'accueil (tels les centres d'accueil, les logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle
- les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

Prêts décaissés en 2007
Répartition par ligne d'action sectorielle







FINLANDE
Logements sociaux

Au cours des cinq dernières années, la CEB a répondu aux demandes émises par plusieurs de ses États membres pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées. La CEB a en effet approuvé un montant total de près de **€ 540 millions** depuis 2003 pour la mise en œuvre de nouvelles opérations dans ce secteur. En outre, les décaissements réalisés en 2007 se sont élevés à **€ 82 millions**, soit 5% du total des décaissements effectués.

La CEB a signé le 3 septembre 2007, un *Memorandum of Understanding* (MoU) avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce MoU entérine une coopération de longue date entre la CEB et le PNUD, dans le cadre de laquelle la Banque contribue, par des dons, au financement de projets initiés par cette agence des Nations Unies. De surcroît, cet accord devrait favoriser un renforcement de la coopération entre les deux institutions en faveur des réfugiés et des migrants, permettant ainsi à la CEB d'accroître davantage encore sa valeur ajoutée sociale.

Logement pour les personnes à bas revenus

Depuis sa création, la Banque considère les interventions en faveur du logement social comme essentielles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural (voir encadré ci-contre).

Les projets financés dans ce secteur concernent la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation afin de fournir un logement décent aux personnes à bas revenus. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures connexes (telles que l'adduction d'eau, l'approvisionnement en gaz et en électricité, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets, les locaux commerciaux, les aires de jeux), y compris en ce qui concerne l'habitat rural (limité à la résidence principale dans le cadre d'exploitations agricoles à caractère familial).

Au cours des cinq dernières années, la CEB est intervenue dans le secteur du logement social pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de **€ 1 327 millions**, soit près de 12% du total des approbations pour la période 2003-2007 (€ 11 milliards).

Pour la seule année 2007, la CEB a approuvé de nouvelles opérations dans ce secteur pour un montant total de **€ 662 millions** (soit 27% du total des projets approuvés). Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 434 millions**, soit 27% du total des décaissements effectués dans l'année.

Au **Danemark**, un programme de € 100 millions avec KommuneKredit permettra de financer la construction et la rénovation de logements pour personnes âgées ; il aidera aussi à maintenir le coût de leurs habitations à des niveaux raisonnables conformément aux priorités établies par le Gouvernement Danois. Avec le vieillissement de la population, le pays doit faire face à des besoins en logements pour personnes âgées en constante augmentation.

Un nouveau programme d'accès au crédit logement pour populations immigrées a été approuvé en **Espagne** avec Caja Madrid (€ 95 millions). Cette opération prévoit de financer 1 250 logements au bénéfice de quelque 3 000 personnes.

La Banque a approuvé deux nouveaux programmes dans ce secteur en **Finlande**, en faveur de personnes à bas revenus. Le premier programme, avec Municipality Finance, permettra de consacrer € 15 millions au financement de la construction ou rénovation de logements et d'infrastructures sociales associées. Le deuxième programme, avec OKO Bank, consacrera € 70 millions au financement de la construction de nouveaux logements ou la rénovation de logements existants.

La Banque a également approuvé un nouveau programme en **France** avec le Crédit Agricole (€ 200 millions) pour soutenir le financement de "Prêts à l'Accession Sociale", à savoir des prêts immobiliers en faveur de ménages modestes selon des critères de revenus définis par les



Le logement, vecteur de cohésion sociale : un engagement renforcé en 2007

Le secteur du logement constitue un vecteur efficace de soutien à la mission de la Banque visant à renforcer la cohésion sociale au sein de ses États membres. Ainsi, le financement de projets de logement représente une part majeure du volume d'activités de la CEB. En effet, les interventions de la Banque dans ce secteur ont concerné **140 projets** depuis 1956, représentant un total de près de **€ 20 milliards d'investissements**.

En matière de logement, les disparités sont grandes à travers l'Europe, aussi bien en ce qui concerne les types de besoin, les filières de financement, l'organisation du marché ou la réglementation. Du point de vue du financement, l'ampleur des besoins constitue un vrai défi à relever dans un cadre aussi complexe. Les besoins sont aujourd'hui particulièrement urgents dans la plupart des pays cibles de la CEB dans lesquels le parc immobilier est vétuste.

La CEB intervient à titre principal pour le financement de projets destinés à fournir un logement décent aux personnes à bas revenus et des infrastructures associées telles que l'adduction d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées. Les projets financés visent aussi bien l'accès à la propriété que le logement locatif.

Afin d'encourager une approche multisectorielle et intégrée dans ses interventions, la Banque inclut également le logement dans le cadre de problématiques sectorielles plus larges comme, par exemple, dans le cas de la reconstruction de logements détruits par des catastrophes naturelles, la construction de logements médicalisés pour personnes âgées ou la rénovation de résidences étudiantes.

De plus, afin de valoriser davantage la portée de ses interventions en matière de logement, la CEB a signé en 2006 un accord tripartite avec la Commission européenne et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui définit le cadre de coopération pour la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne en matière de développement urbain intégré pour la période 2007-2013 et la mise en œuvre de l'initiative JESSICA. Cet accord place la problématique du logement au cœur des politiques européennes de rénovation urbaine.

En complément de son activité de financement de projets, la Banque a appuyé cette année une large gamme d'initiatives visant à renforcer son soutien au secteur du logement, parmi lesquelles figuraient :

- la contribution aux travaux du réseau *Hous-Es* (dans le cadre de l'initiative communautaire URBACT) dont la CEB est membre associé depuis 2006. Le réseau *Hous-Es* réunit plusieurs villes partenaires de pays membres de l'Union européenne, nouveaux et anciens, dans le but d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques en matière de gestion et de réhabilitation de grands ensembles d'habitation. Dans ce cadre, la CEB a participé à plusieurs séminaires afin de présenter son expérience en matière de financement de projets de logements et de rénovation urbaine dans ses pays membres.
- la participation à un Forum international sur le thème de "L'habitat social, un outil au service de la cohésion de l'Union européenne", organisé à Bruxelles par le Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS), en collaboration avec le Comité des Régions de l'Union européenne et avec le soutien financier de la CEB, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de Dexia.

 À cette occasion, la CEB est intervenue dans le cadre du panel intitulé "Mécanisme d'ingénierie financière des projets d'urbanisme et de logement : avantage pour le secteur de l'habitat social et conditions d'utilisation efficace".
- l'approche spécifique de la CEB pour le soutien au logement a été reconnue dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne. Un séminaire de travail a été organisé avec les équipes opérationnelles du CECODHAS, afin de présenter le cadre d'intervention de la CEB en matière de financement de projets dans le secteur du logement.





LITUANIE
PME, Fabrication de chaussures

pouvoirs publics français, octroyés par les Caisses régionales du Crédit Agricole.

En **Hongrie**, un nouveau programme avec le Gouvernement permettra de consacrer € 19,5 millions au financement d'investissements destinés à faciliter la mobilité de personnes handicapées à leur domicile, qu'il s'agisse d'appartements ou de maisons (voir encadré page 29).

Par ailleurs, une opération en **Italie** (€ 120 millions) avec Banca Nazionale del Lavoro permettra de financer la construction d'un minimum de 1 200 logements conventionnés à prix modéré destinés à l'achat ("Edilizia convenzionata", PEEP) dans la province de Catagne, en Sicile orientale.

La Banque a également approuvé un programme de € 30 millions qui devrait permettre de soutenir le financement d'investissements dans le secteur du logement social en **Serbie**, par l'intermédiaire du Groupe Intesa Sanpaolo (Italie). L'objectif du programme est d'améliorer l'accès aux prêts immobiliers pour les personnes à revenus bas ou moyens afin de les aider à financer partiellement, à des taux attractifs et à des conditions souples, l'achat de leur première résidence. 750 logements devraient ainsi être financés. Les bénéficiaires visés par le programme sont notamment les jeunes couples et les familles vulnérables.

Enfin, la Banque a approuvé cette année un programme en **Pologne**, avec BPH Bank, qui permettra de consacrer € 12 millions au financement de la construction ou de la réhabilitation de logements, ou de la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation, en faveur de populations à bas revenus.

Création et maintien d'emplois viables

La CEB apporte son soutien à des projets d'investissements productifs afin de permettre la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit. Ces projets s'adressent à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des entités pratiquant une activité artisanale ou des entreprises familiales qui exercent régulièrement une activité économique.

Au cours des 5 dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 2 578 millions**, soit près de 23% du total des approbations pour la période 2003-2007 (€ 11 milliards).

Pour la seule année 2007, le montant des projets approuvés a représenté **€ 401 millions** (soit 17% du total des projets approuvés cette année). Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 254 millions**, soit 16% du total des décaissements effectués dans l'année.

Parmi ces projets, la Banque a approuvé un nouveau programme en **Allemagne** avec InvestitionsBank des Landes Brandenburg (ILB). Cette opération permettra de consacrer € 50 millions à des projets d'investissements productifs dans des PME dans le but premier de favoriser la création et le maintien d'emplois.

La Banque a également approuvé un nouveau programme (€ 100 millions) avec KfW Bankengruppe (Allemagne) pour la poursuite d'une opération concernant le financement de projets d'investissements productifs en vue de la préservation et de la création d'emplois dans des PME situées en **Bulgarie**, **Croatie**, **Roumanie** et **Turquie**. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Mécanisme de Financement des PME de l'Union européenne (MFPME) qui a, jusqu'à présent, contribué à la création et au maintien de 17 000 emplois, tous situés dans des pays du groupe cible de la CEB. Avec ce nouveau montant, la participation totale de la CEB dans le cadre du MFPME représente plus de € 412 millions.

En **Bosnie-Herzégovine**, un projet avec Raiffeisen Bank BiH (€ 30 millions) sera consacré au financement d'investissements productifs souscrits par des PME réparties sur l'ensemble du territoire. Avec la construction de nouveaux locaux commerciaux et la fourniture d'équipements de production, le projet vise à contribuer au renforcement de la compétitivité des entreprises



bénéficiaires, à encourager la création de nouveaux emplois permanents ou temporaires et maintenir les emplois existants.

Toujours en Bosnie-Herzégovine, la CEB a approuvé un programme avec Raiffeisen Leasing BiH (€ 20 millions) qui vise à financer des projets d'investissement productifs mis en œuvre par des petites PME, start-up ou micro-entreprises, dans l'ensemble du pays. Les investissements se feront sous forme de crédit-bail pour financer l'équipement, les outils de production et les locaux commerciaux.

En **Hongrie**, la Banque a approuvé un programme avec Raiffeisen Bank Zrt. (€ 30 millions). Cette opération consiste à financer, sous forme de crédit-bail, des investissements entrepris par des PME pour l'achat d'équipements et machines industriels, de matériel médical, de services informatiques, de camions et de machines de construction.

Par ailleurs, un nouveau projet en **Islande** (€ 4 millions) avec Reykjavik Savings Bank (SPRON) permettra d'améliorer l'accès au financement pour les micro-entreprises islandaises détenues ou dirigées par des femmes. Un minimum de 80 projets devrait être financé. Les femmes entrepreneurs représentent quelque 20% de l'ensemble des entrepreneurs islandais, soit un pourcentage inférieur à celui d'autres pays européens.

La Banque participera aussi au financement de plusieurs opérations visant à soutenir les investissements productifs réalisés par des PME afin de soutenir leur compétitivité et permettre le maintien ou la création d'emplois dans des entreprises situées dans **différents pays du groupe cible** de la CEB : en **Lituanie** avec Šiauliu Bankas (€ 10 millions), en **Pologne** avec BPH Bank (€ 30 millions) et Raiffeisen Leasing Polska (€ 50 millions) et en **République tchèque** avec Czech Moravian Guarantee and Development Bank (€ 15 millions) et Raiffeisen Leasing Real Estate (€ 30 millions).

La Banque a approuvé un programme pilote en faveur de **plusieurs pays d'Europe du Sud-Est** (€ 2 millions), par l'intermédiaire du Groupe Intesa Sanpaolo (Italie). Ce programme a pour but de faciliter le démarrage d'entreprises en **Bosnie-Herzégovine**, en **Croatie** et en **Serbie** en accordant des microcrédits à de jeunes entrepreneurs rencontrant des difficultés à obtenir un soutien de la part de banques. Il vise également à soutenir les travailleurs indépendants par des activités de formation et d'autres services non financiers.

Enfin, la Banque a approuvé un nouveau programme en **Serbie** (€ 30 millions) pour financer partiellement des projets d'investissement entrepris par des PME établies sur l'ensemble du territoire national et, ce faisant, les aider à renforcer leur position compétitive et à promouvoir la création ou le maintien d'emplois permanents ou saisonniers.

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur de quartiers dégradés ou de villes ayant un manque d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions caractérisées par une faible densité de population ou des activités dans des domaines tels que l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche.

Les projets financés peuvent porter sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures en milieu urbain et rural en faveur d'entités publiques au niveau national ou local, telles que :

- l'aménagement de zones industrielles
- les services tels que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides
- la voirie
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- les centres socioculturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'expositions, les théâtres, les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.

ROUMANIE
Station de pompage





Pologne

Financement d'investissements en infrastructures sociales dans la région de Mazovie

La CEB a approuvé un programme en Pologne avec la Région de Mazovie (€ 95 millions) pour le financement d'investissements locaux et régionaux en infrastructures sociales.

Avec plus de 5 millions d'habitants, la région de Mazovie, qui représente 11% du territoire national, est la plus peuplée de Pologne. Elle a été le moteur de la transformation du pays dont elle constitue l'un des principaux centres économiques. Cependant, la région se caractérise par de fortes disparités internes entre le centre métropolitain de la région (Varsovie) et les périphéries agricoles. En fournissant à la région des sources de financement souples et à long terme, le programme vise à faciliter les investissements requis pour réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales.

Les fonds de la CEB serviront à cofinancer la réalisation de projets d'infrastructures publiques dans différents secteurs :

- Amélioration de la **qualité de vie en milieu urbain et rural** à travers le développement de zones industrielles, de services publics, de réseaux de transport et de voirie locaux, de structures éducatives et médicales de base, de centres socioculturels et sportifs, de terrains de jeu, d'espaces verts, de parcs de foire, de théâtres et de bibliothèques ainsi que de réseaux d'irrigation dans les zones rurales. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration et le développement des routes locales.
- **Protection de l'environnement**, notamment des investissements pour la régulation des fleuves, lacs et cours d'eau.
- **Éducation**, notamment la construction et/ou la modernisation d'établissements scolaires et universitaires ainsi que des centres de formation professionnelle et le soutien à divers programmes éducatifs.
- **Santé**, notamment la construction et/ou la rénovation des hôpitaux et des services médicaux. Il existe quelque 500 centres de santé et centres de jour en activité dans la Région de Mazovie, qui totalisent près de 13 000 employés. Même si la Mazovie est la région polonaise qui compte le plus grand nombre de médecins et de pharmaciens, elle n'occupe que la 10ème place en termes de capacité en lits parmi les hôpitaux régionaux et enregistre un déficit en termes de services médicaux spécialisés et de personnel infirmier. En outre, le vieillissement de la population et le nombre croissant de personnes invalides (environ 10% de la population de la région) rendent nécessaire la mise en place de services de santé spécialisés comme des unités de soins palliatifs ou de rééducation.
- Protection et réhabilitation du **patrimoine historique et culturel** classé par l'UNESCO ou inscrit à l'inventaire national des monuments historiques.
- Approvisionnement de services spécialisés.
- Construction ou modernisation des **infrastructures des services publics administratifs et judiciaires**, en particulier l'acquisition d'un nouveau siège à Varsovie, pour les organes exécutifs de la région, ainsi que des bâtiments administratifs pour des entités contrôlées par la région.

Ce programme est la plus grande opération directe de la CEB avec une autorité locale en Pologne à ce jour. Il s'inscrit dans le cadre de sa stratégie d'aide aux autorités locales et régionales et confirme son engagement aux côtés des régions polonaises pour les aider à mieux s'intégrer et à renforcer leur attractivité dans le paysage régional européen.

Depuis l'adhésion de la Pologne à la CEB, en 1998, la Banque a approuvé 20 projets (pour un montant de **€ 1,4 milliard**), dont près de 50% au bénéfice d'autorités publiques.



Au cours de la période 2003-2007, la Banque est intervenue en matière de modernisation urbaine et rurale pour un montant total de projets approuvés de plus de **€ 1 milliard**.

Pour le seul exercice 2007, un total de **€ 154 millions** a été approuvé pour la mise en œuvre de nouveaux projets dans ce secteur. Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 86 millions**, soit 5% du total des décaissements effectués dans l'année.

Parmi les nouvelles opérations approuvées cette année, un projet en **Albanie** avec l'Albanian Development Fund (€ 10 millions) vise à promouvoir un développement économique et social durable dans des zones rurales d'Albanie, en particulier à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures locales. Le projet fournira des ressources pour réhabiliter des infrastructures clés (routes, eau, électricité…) dans 8 à 10 communes du pays. Il encouragera également le lancement de stratégies de développement local et permettra la formation de quelque 200 fonctionnaires locaux aux techniques de gestion de projet et de planification.

La Banque a également approuvé trois nouveaux programmes en **Pologne** pour un total de € 92 millions avec BPH Bank, Bank Ochrony Środowiska (BOŚ) et la Région de Mazovie. Ces opérations permettront de financer des investissements en infrastructures sociales, réalisés par des collectivités locales et régionales et des entités apparentées, publiques ou privées, afin de créer de meilleures conditions pour la poursuite du développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Centre d'épuration des eaux usées



Enfin, la Banque participera également au financement de plusieurs opérations dans ce secteur dans différents pays : en **Allemagne**, avec InvestitionsBank des Landes Brandenburg (€ 30 millions) ; en **Bosnie-Herzégovine** avec Raiffeisen Bank BiH (€ 3 millions) ; en **Finlande**, avec Municipality Finance (€ 7 millions) ; en **Slovénie** avec Nova Ljubljanska Banka (€ 3 millions) et en **Suède**, avec Kommuninvest i Sverige (€ 10 millions).

Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

À la suite du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, en mai 2005, la CEB a introduit en 2006 un nouveau secteur d'intervention : le financement de projets de construction, réhabilitation ou transformation d'infrastructures ou de bâtiments destinés à abriter des services publics, afin de contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires de ses pays membres.

Les projets éligibles à un financement de la CEB doivent nécessairement concerner des bâtiments destinés à être rattachés à l'administration nationale, régionale ou locale ou des agences techniques à participation majoritaire de ces administrations.

En 2007, la CEB a approuvé trois opérations dans ce nouveau secteur, pour un montant total de **€ 60 millions**. Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 29 millions**, soit 2% du total des décaissements effectués dans l'année.

Parmi les opérations approuvées cette année, la CEB financera un projet en **France** avec le Crédit Agricole (€ 50 millions), qui porte sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures de services publics administratifs et judiciaires, notamment des casernes de gendarmerie et de pompiers (locaux techniques nécessaires au stockage, entretien du matériel d'intervention, espaces d'hébergement du personnel).

Par ailleurs, la Banque participera au financement de deux opérations dans ce secteur pour la construction et la réhabilitation d'équipements et la conversion de bâtiments en locaux destinés à des activités de service public administratif et judiciaire : en **Pologne**, avec la Région de Mazovie (€ 8 millions) et en **Slovénie** avec Nova Ljubljanska Banka (€ 2 millions).





ISLANDE
Construction d'une centrale géothermique dans le Sud-Ouest du pays

2 Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2003-2007, un montant cumulé de près de **€ 3,4 milliards** en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2007, le montant des approbations de projets a été de **€ 810 millions** (soit près de 34% du total des projets approuvés cette année).

Parallèlement, depuis 2003, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de plus de **€ 1,5 milliard**, soit 19% du total des décaissements effectués au cours des cinq dernières années. En 2007, la Banque a procédé au décaissement de **€ 353 millions**, dont € 240 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Catastrophes naturelles ou écologiques

Les projets dans ce secteur sont éligibles dès lors qu'ils concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées et, plus précisément, les infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en électricité et en gaz.

La fourniture de matériel et d'équipement d'intervention pourra également être éligible à un financement par la CEB.

Les interventions mises en œuvre ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées ; elles visent également à développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques.

La CEB finance par ailleurs des projets visant à prévenir les catastrophes naturelles et écologiques, notamment en ce qui concerne les inondations, les incendies, les avalanches, les tremblements de terre et les glissements de terrain.

Dans le cadre de projets de prévention de catastrophes naturelles ou écologiques, les projets concernant la réalisation de digues de retenue des eaux sont éligibles pour autant qu'ils n'impliquent pas un déplacement forcé de populations ou un déplacement de populations sans mesures compensatoires adéquates et lorsque des mesures de contrôle environnemental sont prévues.

Au cours de la période 2003-2007, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de plus de **€ 1 milliard**.

En 2007, le montant total des approbations de nouveaux projets dans ce secteur a été de **€ 26 millions**, répartis entre trois pays (Bosnie-Herzégovine, Serbie, Slovénie). Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 50 millions**, soit 3% du total des décaissements effectués dans l'année.

En **Serbie**, un nouveau projet avec le Gouvernement (€ 20 millions) en matière de prévention des catastrophes naturelles permettra de financer la 2nde phase du projet de reconstruction et de réhabilitation de logements et d'infrastructures locales endommagés par les glissements de terrain de mars 2006 dans le centre et l'Est du pays. Le projet prévoit la reconstruction de 175 logements pour environ 1 200 personnes. Plusieurs centaines d'autres foyers devraient bénéficier de la réhabilitation de structures endommagées et de la réfection de quelque 90 km de routes desservant une trentaine de communes. Le projet contribuera à améliorer les conditions de vie et à prévenir de futurs dommages sur l'activité économique des populations de plus de 60 municipalités.

Par ailleurs, la Banque participera au financement de deux nouvelles opérations dans ce secteur : en **Bosnie-Herzégovine**, avec Raiffeisen Bank BiH (€ 2 millions) et en **Slovénie** avec Nova Ljubljanska Banka (€ 4 millions).



Hongrie

Promotion de l'usage d'énergies renouvelables et amélioration de l'accès au logement pour les personnes handicapées

La CEB a approuvé cette année un programme de **€ 150 millions** en Hongrie dont le premier objectif est de réduire la consommation énergétique des ménages et d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur du logement. À l'échelle nationale, le programme contribuera à réaliser les objectifs d'économie d'énergie fixés par le Gouvernement hongrois dans sa stratégie d'économie d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2010.

Outre le bénéfice pour l'environnement attendu de la baisse de la consommation d'énergies non renouvelables, le programme devrait également offrir des avantages sociaux importants aux familles concernées par l'amélioration de la qualité de leur logement et la réduction de leurs factures énergétiques.

Des investissements complémentaires bénéficieront aux personnes handicapées par le biais de travaux améliorant leur mobilité à l'intérieur de leur logement.

La valeur ajoutée de l'intervention de la CEB se fonde notamment sur les éléments suivants :

- les besoins d'investissement dans le secteur du logement sont importants en Hongrie, mais les ressources budgétaires nationales et le financement de l'Union européenne pour ce secteur sont limités. Dans ce contexte, le financement à long terme et à des conditions intéressantes de la CEB permet d'assurer la poursuite du programme pluriannuel du Gouvernement.
- la CEB apporte depuis 2002 un appui continu au programme d'investissement du Gouvernement hongrois en matière de logements sociaux et d'efficacité énergétique à travers des financements et des expertises techniques. Cette coopération sur le long terme a permis d'établir une structure institutionnelle et de gestion des projets qui s'est révélée extrêmement efficace.
- les subventions de l'État hongrois soutenues par les fonds de la CEB servent de catalyseur aux investissements privés complémentaires en matière de protection de l'environnement, et encouragent les bénéficiaires à contribuer personnellement aux investissements destinés à réduire la consommation d'énergie.

Protection de l'environnement

La CEB finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration du cadre de vie, s'agissant notamment de :

- réduction et traitement des déchets solides et liquides
- assainissement et protection des eaux superficielles et souterraines
- protection contre les nuisances sonores
- production d'énergie renouvelable et réduction de la pollution atmosphérique
- protection et développement de la biodiversité
- moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à son action spécifique en la matière, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Les initiatives mises en œuvre dans ce secteur présentent aujourd'hui une large diversité géographique. Au cours des 5 dernières années (2003-2007), la Banque a approuvé de nouveaux projets dans ce secteur pour un montant cumulé de plus de **€ 2 milliards**.

En 2007, le montant total des approbations de nouveaux projets en faveur de la protection de l'environnement a représenté un montant total de **€ 766 millions** (soit 32% du total des projets approuvés cette année). Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 290 millions**, soit 18% du total des décaissements effectués dans l'année.

Ainsi, parmi celles-ci, la Banque a approuvé un nouveau programme (€ 46 millions), mis en œuvre par l'intermédiaire de KfW Bankengruppe (Allemagne), en faveur d'entreprises et de municipalités situées en **Bulgarie**, **Croatie**, **Roumanie** et **Turquie**. Ce programme vise à permettre aux pays concernés d'augmenter leurs investissements dans le domaine de l'économie d'énergie afin d'améliorer le rendement énergétique des immeubles (commerciaux, publics ou privés) et du secteur industriel. L'impact attendu se traduira par des économies d'énergie, une réduction des émissions de CO_2 et une amélioration du rendement calorifique des immeubles.

Deux projets additionnels ont été approuvés cette année à **Chypre**. Le premier projet (€ 74 millions), avec le



Service des égouts de Larnaca, permettra à la fois d'élargir le réseau de collecte des eaux et le réseau d'égouts et d'augmenter les capacités de l'usine de traitement des eaux usées afin de couvrir les besoins de la population de la ville. Il prévoit également l'utilisation des eaux purifiées après traitement pour l'irrigation et l'utilisation des boues d'épandage pour la fertilisation des sols. Le second projet (€ 49 millions), avec le Service des égouts de Paphos, permettra de financer l'extension du réseau de drainage et de traitement des eaux usées et contribuera ainsi à relever la qualité de vie des populations de la région de Paphos et à protéger l'environnement marin qui représente la principale richesse de l'industrie du tourisme.

Un autre programme approuvé en **Hongrie** avec le Gouvernement consacrera € 130,5 millions à la mise en œuvre de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles traditionnels et préfabriqués (en panneaux) et à l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des logements et la production d'électricité. On compte plus de 500 000 appartements dans des immeubles en panneaux préfabriqués en Hongrie. Environ 2 millions de personnes, soit 20% de la population du pays, vivent dans ces immeubles qui nécessitent une rénovation complète du point de vue de l'isolation, du chauffage et de l'efficacité énergétique (voir encadré page précédente).

La Banque participera également au financement d'un programme en **Islande**, à hauteur de € 170 millions, en matière de protection de l'environnement. Ce prêt financera une partie de la construction d'une unité d'exploitation d'énergie géothermique, contribuant ainsi à la protection de l'environnement à travers la production d'énergie renouvelable. Cette usine fournira de l'électricité et de l'eau chaude pour les secteurs industriels et privés. Les bénéficiaires du projet sont les habitants de Reykjavik et de sa banlieue. L'effet sur l'emploi sera très significatif pendant la période de construction.

La Banque a approuvé cette année un important projet en **Turquie**, à hauteur de € 217 millions, dans le secteur de la protection de l'environnement. Ce projet, situé à Istanbul, s'inscrit dans le cadre de la construction de la liaison ferroviaire trans-Bosphore appelée Projet Marmaray (voir encadré ci-contre).

Enfin, la Banque participera également au financement de plusieurs opérations en matière de protection et d'amélioration de l'environnement dans différents pays : en **Bosnie-Herzégovine**, avec Raiffeisen Bank BiH (€ 3 millions) ; en **Finlande**, avec Municipality Finance (€ 8 millions) ; en **France**, avec le Crédit Coopératif (€ 10 millions) ; en **Pologne**, avec BPH Bank (€ 18 millions), Bank Ochrony Środowiska (€ 15 millions) et la Région de Mazovie (€ 2 millions) ; en **Slovénie** avec Nova Ljubljanska Banka (€ 4 millions) et en **Suède**, avec Kommuninvest i Sverige (€ 20 millions).

Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB peut financer la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2003-2007, la Banque a approuvé un montant total de **€ 256 millions** en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments de patrimoine historique et culturel.

En 2007, la Banque a approuvé de nouvelles opérations dans ce secteur pour un total de **€ 19 millions**. Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 13 millions**.

La Banque a approuvé deux nouveaux programmes en **Pologne**. Le premier, avec Bank Ochrony Środowiska (BOŚ), consacrera € 5 millions au financement d'investissements prévus dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de la culture 2004-2020, qui porte essentiellement sur l'extension et la modernisation des infrastructures culturelles et sur la protection du patrimoine culturel d'importance européenne ou mondiale ; il s'agit notamment d'édifices historiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ou à l'inventaire national des Monuments historiques. Le deuxième programme (€ 8 millions), avec la Région de Mazovie, permettra de financer des projets de restauration de sites appartenant au patrimoine historique et culturel polonais. La Mazovie se classe au 4ème rang national pour les sites historiques et culturels classés et compte environ 130 villes et villages d'intérêt historique sur son territoire. Ce patrimoine est constitué en grande partie de sites religieux, de constructions fortifiées, de sites postindustriels, de châteaux et de parcs.

Par ailleurs, la Banque participera au financement de plusieurs opérations en matière de protection et de réhabilitation du patrimoine historique et culturel dans



Turquie
Financement de la liaison ferroviaire trans-Bosphore à Istanbul

La CEB a approuvé en septembre 2007 un projet de € 217 millions en faveur de la Turquie, en vue de contribuer au financement du projet de construction de la liaison ferroviaire trans-Bosphore, appelée Marmaray.

Le projet Marmaray a pour objectif d'améliorer le réseau de transport urbain d'Istanbul, la plus grande ville de Turquie, comptant plus de 12 millions d'habitants. Concrètement, il consiste à moderniser les lignes de trains de banlieue longeant la mer de Marmara sur les rives asiatique et européenne de la ville et à les relier par un tunnel ferroviaire qui sera construit à l'embouchure méridionale du détroit du Bosphore. Le prêt de la CEB sera affecté au volet lié à la construction et à la modernisation des voies ferrées situées sur les deux rives d'Istanbul.



TURQUIE
Projet Marmaray :
vue du détroit du Bosphore

Ce projet contribuera également à la protection de l'environnement en permettant une forte réduction des émissions de CO_2 et permettra d'améliorer la qualité de vie de nombreux Stambouliotes. Il contribuera également au renforcement de la cohésion sociale et des conditions de vie en faisant bénéficier les habitants d'un système de transport public modernisé, plus sûr et plus rapide. Le projet Marmaray permettra ainsi d'accroître de manière significative la mobilité de la population locale dans une ville où les trajets sont excessivement longs pour l'usager moyen, en raison de l'inadéquation des modes de transport en commun existants et du recours excessif aux transports routiers et maritimes, qui ont des conséquences néfastes sur l'environnement.

Ce projet est une des grandes priorités du Gouvernement Turc et constitue pour la CEB l'occasion de s'associer à la Banque européenne d'investissement (BEI) et à la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC) afin de contribuer à remédier aux problèmes de transport public d'une grande métropole en pleine expansion, soumise à une forte pression démographique.

La ligne Marmaray, qui devrait être empruntée par plus d'un million de passagers par jour dès la première année de mise en service, pourrait devenir l'une des liaisons ferroviaires urbaines les plus fréquentées au monde.





ALBANIE
Maternité de l'Hôpital de Shkodra

différents pays : en **Bosnie-Herzégovine**, avec Raiffeisen Bank BiH (€ 1 million) ; en **Finlande**, avec Municipality Finance (€ 750 000) et en **Slovénie** avec Nova Ljubljanska Banka (€ 4 millions).

❸ Développement du capital humain

Soutenir le développement du capital humain, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

On rappellera que ces deux secteurs jouent un rôle primordial dans la recherche d'un développement équilibré et d'une meilleure cohésion sociale en Europe. De fait, des services modernes de santé et d'éducation sont essentiels pour promouvoir la croissance économique, le développement, tant régional que national, de l'Europe et la réduction des inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2003-2007, un montant cumulé de **€ 2,3 milliards** en termes de projets approuvés. En 2007, le montant des approbations s'est élevé à **€ 327 millions** (soit 14% du total des projets approuvés).

Parallèlement, depuis 2003, les prêts décaissés en faveur du développement du capital humain ont représenté un montant cumulé de plus de **€ 2 milliards**, soit 26% du total des décaissements réalisés au cours des cinq dernières années. Pour la seule année 2007, la Banque a procédé au décaissement de **€ 353 millions**, dont € 83 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Albanie
Poursuite de la rénovation de l'hôpital de Shkodra

La CEB a approuvé un projet de **€ 6 millions** en Albanie pour la dernière phase de reconstruction et de rénovation de l'Hôpital régional de Shkodra, qui s'inscrit dans le prolongement d'un précédent projet approuvé en 2001.

L'hôpital régional de Shkodra est le centre de soins hospitaliers et ambulatoires le plus important du nord de l'Albanie. Le district de Shkodra est un des plus grands du pays et compte environ 250 000 habitants.

Cette phase du projet porte sur le réaménagement fonctionnel de l'hôpital, comprenant l'extension de certains locaux afin d'offrir des services médicaux plus nombreux et de meilleure qualité (180 lits environ), des locaux pour les patients atteints de troubles psychiatriques chroniques (90 lits environ), la réouverture d'une polyclinique, la modernisation des installations électriques et mécaniques ainsi que la mise en place d'un système de gestion hospitalière pour l'enregistrement des patients. Le projet prévoit également une amélioration du dispositif de gestion des déchets et des eaux usées et l'utilisation d'énergies renouvelables (énergie solaire).

La participation de la CEB devrait apporter une valeur ajoutée au projet, grâce :

- à son savoir-faire en matière d'évaluation et de montage de projets dans le secteur de la santé
- à ses exigences en termes de passation de marchés, de suivi des projets et d'assistance technique
- à l'apport d'un financement souple et à long terme, adapté à ce type d'infrastructures qui sont en nombre insuffisant en Albanie, ce qui freine le développement du secteur de la santé
- à l'instauration d'un modèle d'enregistrement des patients et de gestion que d'autres hôpitaux régionaux du pays pourront utiliser par la suite.

Avec ce projet, la CEB contribuera à la réalisation d'un processus complexe de réforme hospitalière qui devrait constituer un modèle pour d'autres hôpitaux régionaux du pays.



Santé

Dans le secteur de la santé, la CEB participe notamment au financement de projets de construction, rénovation et modernisation d'infrastructures de santé, comme des hôpitaux, des centres de soins de proximité (y compris ceux spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables), des centres hospitaliers universitaires ou des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 1,1 milliard**.

En 2007, la Banque a approuvé de nouveaux projets dans ce secteur pour un total de **€ 165 millions**. Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 164 millions**, soit 10% du total des décaissements effectués dans l'année.

Ainsi, un nouveau projet (€ 6 millions) a été approuvé en **Albanie** afin de poursuivre les travaux de modernisation de l'hôpital régional de Shkodra (Phase 3) qui permettront d'améliorer la qualité des services médicaux et d'en augmenter le nombre. Cette phase concerne la réorganisation fonctionnelle de l'hôpital et l'extension de certaines zones de soins avec la création d'environ 180 lits supplémentaires, l'aménagement des services psychiatriques (90 lits) et la réouverture d'une polyclinique. Ce projet prévoit également la mise en place de mesures de gestion des déchets et l'utilisation de l'énergie renouvelable (solaire). Près de 250 000 habitants de la région de Shkodra bénéficieront de ces nouveaux services (voir encadré ci-contre).

En **Pologne**, un programme avec la Région de Mazovie permettra de consacrer € 32 millions pour la santé : construction et réhabilitation d'équipements de santé (hôpitaux et autres centres de soins médicaux), dont certains spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables ; construction et réhabilitation de centres de long séjour pour personnes âgées et de centres d'action sociale ; modification de locaux pour faciliter les déplacements, à l'intérieur ou à l'extérieur ; acquisition de matériels et d'installations de soins ; mise en place de programmes d'aide à domicile et de formation de personnels spécialisés dans les domaines de l'action sociale et de la santé.

Enfin, la Banque financera également plusieurs opérations destinées à améliorer la qualité des infrastructures de santé dans différents pays : en **Finlande**, avec Municipality Finance (€ 15 millions) et OKO Bank (€ 15 millions), pour le financement d'infrastructures de santé, comme des travaux d'extension de centres de soins pour les personnes âgées ou de logements adaptés aux personnes handicapées ; en **France** avec le Crédit Agricole (€ 50 millions) et le Crédit Coopératif (€ 25 millions) pour la modernisation d'hôpitaux, de centres hospitaliers et de maisons de retraite ; en **Slovénie** avec Nova Ljubljanska Banka (€ 1,5 million) et en **Suède** avec Kommuninvest i Sverige (€ 20 millions).



ESPAGNE
Ecole primaire

Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient aux différents niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle ainsi que la fourniture d'équipements pédagogiques.

S'agissant de la formation professionnelle, l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de ceux et celles qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. Dans ce cadre, la CEB finance notamment des programmes d'assistance à la formation de personnels spécialisés dans les secteurs sociaux et de l'éducation ainsi que des programmes de reconversion professionnelle dans des secteurs économiques en déclin.



Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 1 milliard**.

En 2007, de nouvelles opérations ont été approuvées dans ce secteur pour un montant total de **€ 162 millions**. Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2007 se sont élevés à **€ 189 millions**, soit 12% du total des décaissements effectués dans l'année.

Parmi les opérations approuvées cette année, la CEB financera un programme en **Allemagne**, avec InvestitionsBank des Landes Brandenburg (ILB) qui permettra de consacrer € 20 millions à la construction ou la réhabilitation de centres de formation professionnelle situés dans le Land de Brandebourg.

La CEB financera également un projet dans "**l'ex-République yougoslave de Macédoine**" avec le Gouvernement (€ 13 millions). Ce projet prévoit la construction de 145 nouveaux établissements d'éducation physique (EEP) : 115 pour le primaire et 30 pour le secondaire qui bénéficieront à quelque 34 500 élèves. Ce projet équipera également d'anciens et de nouveaux établissements en matériel sportif permettant ainsi un enseignement de qualité. Ces nouvelles installations offriront un plus grand nombre de cours d'éducation physique ce qui aura un impact positif sur la santé des élèves, sur l'amélioration de leurs performances scolaires et sur le développement des interactions sociales.

La Banque a également approuvé deux nouveaux programmes en **Pologne**. Le premier, avec Bank Ochrony Środowiska (BOŚ), consacrera € 5 millions notamment à l'entretien d'établissements d'enseignement supérieur, conformément à la Stratégie nationale pour l'informatisation et la société de l'information ainsi qu'aux engagements de la Pologne à l'égard de la Stratégie de Lisbonne visant à garantir la compétitivité et l'efficacité de l'économie européenne. Le deuxième programme, avec la Région de Mazovie, consacrera € 3 millions notamment à la réhabilitation d'établissements scolaires et universitaires, y compris des équipements sportifs ou culturels ainsi que des équipements de cités universitaires et des centres de recherche et développement, et à la réhabilitation de résidences étudiantes.

Enfin, la Banque participera aussi à plusieurs opérations destinées à financer la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures d'éducation et de formation professionnelle dans plusieurs pays : en **Bosnie-Herzégovine**, avec Raiffeisen Bank BiH (€ 1 million), notamment pour la construction d'écoles ; en **Finlande** avec Municipality Finance (€ 30 millions) et OKO Bank (€ 15 millions), pour la modernisation d'infrastructures d'éducation et de résidences étudiantes ; en **France**, avec le Crédit Coopératif (€ 15 millions), pour le financement de la construction, rénovation et mise aux normes de bâtiments d'enseignement ; en **Slovénie**, avec Nova Ljubljanska Banka (€ 1,5 million) et en **Suède** avec Kommuninvest i Sverige (€ 59 millions).

En 2007, la répartition, tant des approbations de nouveaux projets que des décaissements, témoigne de la fidélité de la CEB à ces trois grandes lignes d'action que sont l'*intégration sociale*, la *gestion de l'environnement* et le *développement du capital humain*.

Les financements réalisés cette année ont permis de porter l'encours de prêts à **€ 12 007 millions** et le stock de projets en attente de financement à **€ 4 453 millions** (dont € 3 701 millions pour les pays du groupe cible). Cette dernière donnée constitue naturellement pour la CEB une solide réserve d'intervention en faveur de ses États membres pour les exercices à venir.









PROJETS APPROUVÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2003 à 2007

en milliers d'euros

PAYS	2007		Total cumulé 2003-2007	
	Montants	%	Montants	%
Albanie	16 000	0,7	68 169	0,6
Allemagne*	246 000	10,2	1 002 000	8,9
Bosnie-Herzégovine	60 000	2,5	79 834	0,7
Bulgarie			75 000	0,7
Chypre	122 523	5,1	339 577	3,0
Croatie			185 892	1,6
Danemark	100 000	4,1	300 000	2,7
Espagne	95 000	3,9	1 037 352	9,2
Finlande	175 000	7,2	700 000	6,2
France	350 000	14,5	400 000	3,5
Hongrie	180 000	7,5	934 222	8,3
Irlande			100 000	0,9
Islande	174 000	7,2	214 000	1,9
Italie**	152 000	6,3	1 717 200	15,2
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 500	0,5	22 500	0,2
Lettonie			128 000	1,1
Lituanie	10 000	0,4	18 793	0,2
Malte			152 182	1,3
Moldova			10 900	0,1
Norvège			119 000	1,1
Pologne	279 700	11,6	910 700	8,1
Portugal			377 825	3,3
République slovaque			4 859	< 0,1
République tchèque	45 000	1,9	85 000	0,7
Roumanie			1 192 750	10,6
Serbie	50 000	2,1	89 600	0,8
Slovénie	20 000	0,8	90 000	0,8
Suède	109 000	4,5	317 256	2,8
Turquie	217 000	9,0	617 000	5,5
TOTAL	**2 413 723**	**100,0**	**11 289 611**	**100,0**

* *dont € 146 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible (2007)*
** *dont € 32 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible (2007)*

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ***	2007		Total cumulé 2003-2007	
	Montants	%	Montants	%
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	**1 276 950**	**52,9**	**5 592 294**	**49,5**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées			539 677	4,8
Logement pour les personnes à bas revenus	661 500	27,4	1 326 813	11,8
Création et maintien d'emplois viables	401 000	16,6	2 577 500	22,8
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	154 450	6,4	1 088 304	9,6
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	60 000	2,5	60 000	0,5
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	**810 273**	**33,6**	**3 433 666**	**30,4**
Catastrophes naturelles ou écologiques	26 000	1,1	1 115 222	9,9
Protection de l'environnement	765 523	31,7	2 062 916	18,3
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	18 750	0,8	255 528	2,2
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	**326 500**	**13,5**	**2 263 651**	**20,1**
Santé	164 500	6,8	1 139 390	10,1
Éducation et formation professionnelle	162 000	6,7	1 124 261	10,0
TOTAL	**2 413 723**	**100,0**	**11 289 611**	**100,0**

**** Dans le cas des programmes, la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*
NB : Il est à noter que les montants approuvés par la CEB représentent en moyenne 40% du volume total des investissements effectifs.
L'impact des financements de la CEB correspond donc en réalité à 2,5 fois les montants indiqués dans ce tableau.



PROJETS APPROUVÉS
par contrepartie, en 2007

en milliers d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	SECTEURS	MONTANTS
Albanie	Albanian Development Fund	Modernisation urbaine et rurale	10 000
	Gouvernement	Santé	6 000
Allemagne	InvestitionsBank des Landes Brandenburg (ILB)	Formation professionnelle	20 000
	InvestitionsBank des Landes Brandenburg (ILB)	Modernisation urbaine et rurale	30 000
	InvestitionsBank des Landes Brandenburg (ILB)	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	KfW Bankengruppe*	Protection de l'environnement	46 000
	KfW Bankengruppe*	Création et maintien d'emplois viables	100 000
Bosnie-Herzégovine	Raiffeisen Bank BiH	Multisectoriel	40 000
	Raiffeisen Leasing BiH	Création et maintien d'emplois viables	20 000
Chypre	Service des égouts de Larnaca	Protection de l'environnement	73 649
	Service des égouts de Paphos	Protection de l'environnement	48 874
Danemark	KommuneKredit	Logement pour les personnes à bas revenus	100 000
Espagne	Caja Madrid	Logement pour les personnes à bas revenus	95 000
Finlande	Municipality Finance	Multisectoriel	75 000
	OKO Bank	Éducation, logement, santé	100 000
France	Crédit Agricole	Logement pour les personnes à bas revenus	200 000
	Crédit Agricole	Services administratifs et judiciaires	50 000
	Crédit Agricole	Santé	50 000
	Crédit Coopératif	Éducation, environnement, santé	50 000
Hongrie	Gouvernement	Protection de l'environnement	130 500
	Gouvernement	Logement pour les personnes à bas revenus	19 500
	Raiffeisen Bank Zrt.	Création et maintien d'emplois viables	30 000
Islande	Reykjavik Energy	Protection de l'environnement	170 000
	Reykjavik Savings Bank (SPRON)	Création et maintien d'emplois viables	4 000
Italie	Banca Nazionale del Lavoro	Logement pour les personnes à bas revenus	120 000
	Intesa Sanpaolo*	Création et maintien d'emplois viables	2 000
	Intesa Sanpaolo*	Logement pour les personnes à bas revenus	30 000
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	Gouvernement	Éducation	12 500
Lituanie	Šiauliu Bankas	Création et maintien d'emplois viables	10 000
Pologne	BPH Bank	Multisectoriel	85 000
	Bank Ochrony Środowiska	Éducation	50 000
	Raiffeisen Leasing Polska	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	Région de Mazovie	Multisectoriel	94 700
République tchèque	Czech Moravian Guarantee and Development Bank	Création et maintien d'emplois viables	15 000
	Raiffeisen Leasing Real Estate	Création et maintien d'emplois viables	30 000
Serbie	Gouvernement	Catastrophes naturelles	20 000
	Raiffeisen Leasing Serbia	Création et maintien d'emplois viables	30 000
Slovénie	Nova Ljubljanska Banka	Multisectoriel	20 000
Suède	Kommuninvest i Sverige	Multisectoriel	109 000
Turquie	Gouvernement	Protection de l'environnement	217 000
TOTAL			**2 413 723**

** au bénéfice des pays du groupe cible*



PRÊTS DÉCAISSÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2003 à 2007

en milliers d'euros

PAYS	2007		Total cumulé 2003-2007	
	Montants	%	Montants	%
Albanie	8 400	0,5	18 079	0,2
Allemagne*	149 630	9,4	755 130	9,5
Belgique			80 000	1,0
Bosnie-Herzégovine	26 854	1,7	29 254	0,4
Bulgarie	3 788	0,2	80 533	1,0
Chypre	41 700	2,6	271 601	3,4
Croatie	19 050	1,2	151 967	1,9
Danemark	100 000	6,3	400 000	5,1
Espagne	122 500	7,7	981 711	12,4
Estonie			2 981	0,05
Finlande	92 500	5,8	580 000	7,3
France	275 000	17,3	375 000	4,7
Grèce	52 718	3,3	172 488	2,2
Hongrie	95 000	6,0	700 233	8,9
Irlande			50 000	0,6
Islande	102 009	6,4	134 363	1,7
Italie**	75 000	4,8	1 021 386	12,9
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"			9 700	0,1
Lettonie	61 500	3,9	112 148	1,4
Lituanie	11 448	0,7	26 954	0,3
Malte			75 500	1,0
Moldova	1 000	0,1	3 000	0,05
Norvège	65 000	4,1	187 400	2,4
Pologne	51 880	3,3	414 738	5,3
Portugal			362 326	4,6
République slovaque			16 693	0,2
République tchèque	7 000	0,4	35 000	0,5
Roumanie	74 719	4,7	258 534	3,3
Serbie	7 961	0,5	17 561	0,2
Slovénie	9 130	0,6	44 130	0,6
Suède	51 054	3,2	174 077	2,2
Turquie	84 868	5,3	365 388	4,6
TOTAL	**1 589 709**	**100,0**	**7 907 875**	**100,0**

* *dont € 91,3 millions pour des prêts décaissés en faveur des pays du groupe cible (2007)*
** *au bénéfice des pays du groupe cible (2007)*

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ***	2007		Total cumulé 2003-2007	
	Montants	%	Montants	%
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	**883 809**	**55,6**	**4 357 352**	**55,1**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	81 621	5,1	537 819	6,8
Logement pour les personnes à bas revenus	434 090	27,3	1 381 406	17,5
Création et maintien d'emplois viables	253 625	16,0	1 613 111	20,4
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	85 586	5,4	796 129	10,0
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	28 887	1,8	28 887	0,4
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	**352 977**	**22,2**	**1 536 468**	**19,4**
Catastrophes naturelles ou écologiques	49 948	3,1	512 114	6,5
Protection de l'environnement	290 137	18,3	906 676	11,4
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	12 892	0,8	117 678	1,5
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	**352 923**	**22,2**	**2 014 055**	**25,5**
Santé	164 232	10,3	951 637	12,0
Éducation et formation professionnelle	188 691	11,9	1 062 418	13,5
TOTAL	**1 589 709**	**100,0**	**7 907 875**	**100,0**

**** Dans le cas des programmes, la répartition indicative par secteur d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*

ÉVALUATION EX POST



En 2007, le Département Evaluation Ex Post (DEP) a réalisé quatre évaluations dans les domaines de la création d'emplois, du logement social et de l'éducation, en Europe Centrale et de l'Est.

Résultats des évaluations

Logement social

Les interventions en faveur du logement social sont essentielles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural. L'évaluation, la deuxième dans ce secteur, renforce les constats faits sur le programme évalué en 2006. Le programme a apporté une contribution très significative au nouveau parc national de logements sociaux et son impact est considérable et probablement durable.

La mission sociale du programme s'est opérée par le ciblage de ménages à faible revenu et par le biais d'appartements réservés aux personnes ayant des besoins spécifiques. La gestion du programme a été efficiente et le recouvrement des coûts est satisfaisant. La valeur ajoutée de la CEB a été remarquable : sans le

Revue à mi-parcours du plan d'évaluation ex post 2005-2009

L'analyse de la mise en œuvre du plan d'activités 2005-2009 du Département Evaluation Ex Post a été réalisée cette année afin de faire le point sur les évaluations, d'en apprécier les résultats et de définir les priorités pour les années à venir.

Depuis 2005, six évaluations (de 11 projets) ont été finalisées, et cinq autres (7 projets) sont en cours. Le programme précédent d'évaluations "catastrophes naturelles" (2003-2006) s'est achevé en 2006 avec une synthèse et une conférence co-organisée avec la Banque mondiale.

Résultats

Les évaluations réalisées à ce jour convergent vers les conclusions suivantes :

- Pour accroître l'impact et la valeur ajoutée des prêts de la CEB, il est crucial d'aligner les objectifs des projets aux politiques et cadres réglementaires locaux et, dans la mesure du possible, de créer des synergies avec les programmes des autres bailleurs de fonds internationaux.
- Une analyse systématique de la capacité d'un emprunteur à mettre en œuvre un projet est nécessaire. Différentes options de modalités de mise en œuvre doivent être analysées en amont du projet.
- Il est essentiel de bien anticiper les changements contextuels et leurs incidences sur le projet et ses résultats, par exemple les processus de décentralisation.
- Le cofinancement et la coopération avec d'autres IFI sont de grande valeur, en particulier à objectifs complémentaires. De telles coopérations nécessitent une définition précise des attentes, des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Une réorientation partielle

Pour les deux années restantes, la finalisation des programmes d'évaluation dans les secteurs de la création d'emplois et du logement social sera prioritaire. De plus, il importe de lancer en 2008 un nouveau programme d'évaluation dans le secteur de l'environnement ainsi qu'une évaluation groupée des dons accordés par la CEB. Compte tenu de ces ajustements, le démarrage effectif des évaluations dans le secteur de l'éducation est reconduit au second semestre 2009 et dans le secteur de la santé à 2010.

Au-delà de 2009, les évaluations ex post continueront probablement à être menées par secteur, cette approche ayant été pertinente jusqu'à présent. Toutefois, des évaluations par pays ou par thème, par instrument ou par modalité de mise en œuvre des projets pourraient être envisagées. Les évaluations conjointes, dont l'intérêt a été largement démontré, resteront une composante importante du futur programme.



prêt, le programme national de logement social aurait été ralenti voire temporairement arrêté.

L'évaluation souligne l'importance d'une définition des priorités régionales en amont d'un programme ainsi que du développement d'indicateurs de durabilité "sociale" dans le domaine du logement social. Elle suggère également que la CEB assiste davantage les emprunteurs potentiels dans la définition de leurs politiques de logement social, en coopération avec d'autres bailleurs de fonds internationaux.

Création d'emplois

Dans le cadre de son soutien à la cohésion sociale, la CEB promeut l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME). Deux évaluations de programmes de création d'emplois ont été réalisées. La première portait sur une ligne de crédit accordée à une banque nationale de développement, la seconde sur une série de prêts accordés à des banques commerciales pour financer le développement de PME de femmes-entrepreneurs.

Les résultats du premier programme confirment ceux d'une évaluation précédente et plaident en faveur du financement de PME au travers de banques commerciales. Cette structure appliquée plus récemment par la CEB semble représenter une alternative plus efficace qui permet de générer des effets sociaux plus marquants.

Le programme femmes-entrepreneurs, mis en place conjointement avec une autre IFI, était remarquablement efficace. Ces programmes PME, à condition d'être bien ciblés, peuvent permettre à la CEB d'apporter une valeur ajoutée sociale très significative. Toutefois, un approfondissement de la réflexion sur les objectifs des programmes de création d'emplois ainsi que leurs modalités de mise en œuvre semble indispensable pour la définition d'une stratégie cohérente avec le mandat de la CEB.



POLOGNE
Logements sociaux

Éducation

Une évaluation pilote a été réalisée dans le domaine de l'éducation. L'impact du projet évalué était important et la qualité d'ingénierie des écoles réhabilitées tout à fait satisfaisante. L'évaluation ex post a été réalisée conjointement avec la Banque mondiale, cofinanceur du projet. Cette collaboration a été mutuellement très enrichissante ; les deux évaluations proposent des conclusions et des notations similaires.



ACTIVITÉS FINANCIÈRES



1 | L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2007

Activité financière globale

2007 a été une année contrastée pour l'économie mondiale. D'un côté, elle a connu une croissance d'ensemble soutenue, tirée notamment par les économies des pays émergents. De l'autre, une crise financière de grande ampleur a éclaté pendant l'été, à la suite des défaillances du crédit hypothécaire à risque (*subprime*) et de l'effet de contagion lié à la titrisation sur les marchés d'une partie importante de cette dette. Les États-Unis ont été tout particulièrement affectés.

La forte hausse des cours du pétrole (50%) et l'augmentation des prix de l'or (25%) et des matières premières ont continué en 2007. Cela a bénéficié en particulier aux pays émergents qui sont en grande partie des fournisseurs de matières premières. Par conséquent, les marchés d'actions ont été très performants dans ces pays.

Les marchés boursiers ont évolué de façon contrastée en 2007, aux États-Unis (6%), en Europe (7%), en France (- 1%), en Allemagne (22%), en Suisse (- 6%), au Japon (- 11%) et dans les pays émergents comme la Chine (97%), la Russie (20%), l'Inde (52%) et le Brésil (43%).

Durant la même période, les taux à long terme en Europe se sont redressés de 50 pb pendant que les taux à long terme aux États-Unis ont baissé de 45 pb.

Affecté entre autres par la crise de l'immobilier aux États-Unis, le dollar américain a continué de se déprécier substantiellement vis-à-vis de l'euro. Le cours de l'euro par rapport au dollar américain est ainsi passé de 1,32 à 1,47 durant l'année 2007.

Crise du crédit au cours de l'été 2007

Ces dernières années, les taux directeurs de toutes les banques centrales et les taux à long terme ont été relativement bas, de même que les spreads de crédit sur les émetteurs porteurs d'un risque plus important que le risque souverain. En d'autres termes, les investisseurs ont pris de plus en plus de risques sans être assez rémunérés. Ainsi, nombre d'investisseurs à la recherche d'un meilleur rendement ont investi dans des papiers ABS (*Asset Backed Securities*) en se finançant par ailleurs dans d'excellentes conditions. Or, certains de ces investisseurs connaissent des difficultés significatives depuis le mois d'août 2007, suite à la crise hypothécaire *subprime*. Cette situation a conduit à des tensions sur les taux d'intérêt courts, à une crise de confiance dans la pratique des prêts interbancaires ainsi qu'à des baisses sensibles des principaux indices boursiers. Il s'agit bien d'une crise du secteur financier, marquant un point d'inflexion notoire dans le cycle des marchés.

Cette crise de liquidité a déclenché une forte hausse du coût de l'argent au jour le jour et des taux euribor. La Banque Centrale Européenne (BCE) et la Réserve Fédérale (FED) ont annoncé des efforts coordonnés pour injecter des liquidités sur les marchés monétaires, soulageant le marché financier et stabilisant les taux d'intérêt à court terme.

La FED a baissé ses taux directeurs en trois étapes à partir de septembre 2007 (- 50 pb, - 25 pb et - 25 pb) de 5,25% à 4,25%. Avant ces turbulences, la Banque d'Angleterre et la Banque Centrale Européenne (BCE) durcissaient régulièrement leur politique monétaire en remontant leurs taux directeurs, de 5% à 5,75% et de 3,5% à 4% respectivement depuis le début de l'année. Fin 2007, la Banque d'Angleterre a finalement baissé ses taux de - 25 pb à 5,50%. Pour la zone euro, où le taux d'inflation a atteint 3,1% à la fin de l'année, la BCE n'a pas changé ses taux directeurs, citant le risque d'inflation.

Les fonds souverains

Sur les marchés financiers, les fonds souverains (*SWF-Sovereign Wealth Funds*) constituent un groupe d'investisseurs importants. Le développement de ces fonds résulte de l'accumulation d'un volume considérable d'actifs, due aux prix élevés des ressources naturelles et aux larges excédents de balance des paiements.

L'essor des *SWF*, dont les capitaux ont pendant longtemps été essentiellement investis dans les

obligations d'État et qui sont aujourd'hui à la recherche de placements plus offensifs, est susceptible de peser sur l'allocation internationale des actifs. Les fonds souverains ont ainsi procédé en fin d'année à une série de prises de participations dans des banques occidentales. Le total des actifs gérés à ce jour par les *SWF* est estimé à environ € 1 900 milliards, contre plus de € 6 000 milliards pour les réserves de change traditionnelles des banques centrales et quelque € 1 200 milliards s'agissant des *Hedge Funds*.

2 | PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans.

Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture (*asset swap*). Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP (*Euro Commercial Paper*). Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2007, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élève à € 2 milliards.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance.

Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe *plain vanilla*, libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans.

Les titres éligibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2007, l'encours total de ce portefeuille s'élève à € 1,9 milliard.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance et à celui des bénéfices de l'année en cours.

3 | PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par les organes de direction. La Banque, en tant qu'utilisateur final (*end-user*), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2007, la distribution des produits dérivés par type de couverture est de 82% pour les emprunts, 15% pour les prêts et 3% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie "Gestion intégrée des risques", page 46.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec la quasi-totalité de ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2007, la presque totalité (99,9%) de l'encours de swaps de la CEB est collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

Emprunts lancés en 2007

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
23/01/2007	23/01/2012	AUD	5 ans	200	ANZ Banking Group / Commonwealth Bank of Australia
29/01/2007	29/01/2014	USD	7 ans	1 000	Royal Bank of Canada / Morgan Stanley
16/03/2007	18/01/2012	AUD	5 ans*	100	The Toronto Dominion Bank
20/04/2007	20/04/2017	USD	10 ans	1 000	Morgan Stanley / UBS
15/06/2007	15/06/2012	USD	5 ans	1 000	Royal Bank of Canada / Daiwa / Crédit Suisse International
29/08/2007	29/10/2025	JPY	18 ans**	500	Nomura
05/10/2007	30/06/2014	USD	7 ans*	100	Crédit Suisse International
16/10/2007	22/04/2013	USD	6 ans*	200	Crédit Suisse International
30/10/2007	23/01/2012	AUD	4 ans*	300	Toronto Dominion Bank
13/11/2007	13/11/2025	JPY	18 ans**	500	Nomura
27/11/2007	27/11/2026	JPY	19 ans**	500	Nomura
17/12/2007	17/12/2037	JPY	30 ans**	500	Nomura

* *opération d'abondement de souche existante*
** *opération avec option de remboursement anticipé*

4 | FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2007

1 Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB contracte des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2007, la Banque a emprunté un montant total de € 2,9 milliards, réparti en 12 opérations de financement dont 4 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant, nettement supérieur au volume de financement atteint en 2006 (€ 2,1 milliards), a répondu à deux principaux objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la Banque, qui ont été sensiblement plus importantes en 2007 qu'en 2006.

Le volume de ressources levées en 2007 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement les ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2007, 86,7% des fonds levés par la Banque ont été libellés en dollar US, contre 76% en 2006. Les 13,3% restants ont été levés en dollar australien (12,9%), et en yen japonais (0,4%).

La place prépondérante du dollar américain, swapé en euros flottants, s'explique par les conditions de financement attractives sur ce marché. À ce sujet, il faut souligner que la CEB a lancé trois émissions libellées en dollar US, à cinq, sept et dix ans de maturité, chacune d'une taille de 1 milliard de dollars US. L'environnement favorable sur ce marché et la forte demande sur la partie longue de la courbe de la part des investisseurs, ont rendu possible les émissions à maturité longue.

La CEB a lancé également deux nouvelles tranches, de 200 millions de dollars US sur l'émission benchmark de

maturité 2013, et 100 millions de dollars US sur l'émission benchmark de maturité 2014, ce qui amène la taille de ces lignes à 1,95 et 1,2 milliard de dollars US respectivement.

Il convient de noter tout particulièrement que la nouvelle émission de référence de maturité 10 ans a permis le rallongement de la courbe benchmark de la CEB en dollar US jusqu'à l'échéance 2017. Au 31 décembre 2007, la CEB présente une courbe benchmark en dollar US constituée de 10 émissions distinctes, de tailles comprises entre 1 et 2 milliards, sur 7 maturités.

Concernant le marché du dollar australien, la ligne de janvier 2012 sous le programme EMTN a été augmentée de 100 millions pour atteindre un montant global de 650 millions de dollars australiens.

Via son programme australien domestique *kangaroo*, la CEB a réalisé en janvier une nouvelle opération de 200 millions de dollars australiens, à maturité de 5 ans. Cette émission a ensuite été augmentée de 300 millions, afin d'atteindre le montant total de 500 millions de dollars australiens, volume caractéristique des émissions de référence sur le marché domestique australien. Cette opération contribue à la construction de la courbe benchmark de la CEB sur ce marché, qui consiste, à fin 2007, en trois maturités différentes, entre 500 et 600 millions de dollars australiens.

Ces opérations ont fait du dollar australien la deuxième devise, en termes de volume de financement.

Quatre opérations structurées, chacune de 500 millions de yens japonais, ont été effectuées au cours de la deuxième partie de l'année, avec des maturités allant de 18 à 30 ans.

Toutes les opérations de financement effectuées en 2007 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2007 a été de 7 ans, contre 6 ans pour 2006. Le tableau page ci-contre reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

93% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gaps de trésorerie sur les exercices à venir.

Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2007, afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers. Le programme AMTN (programme domestique australien) a également été mis à jour en juin 2007.

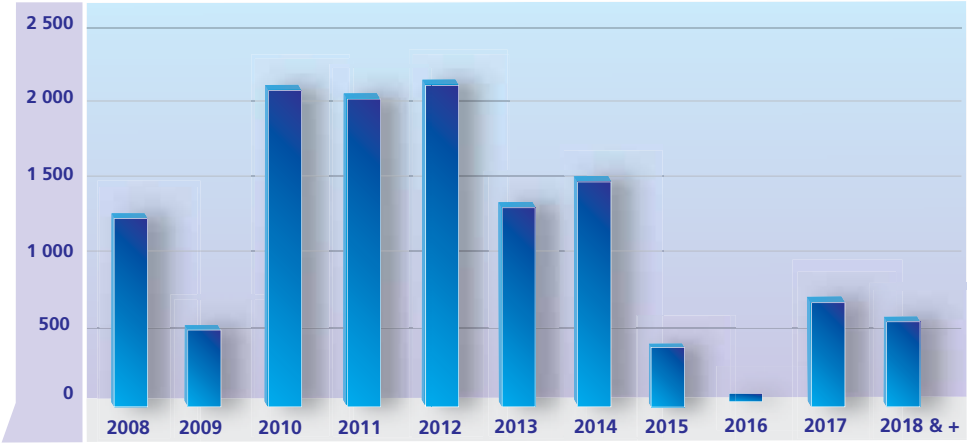
❷ Évolution de la dette

Au 31 décembre 2007, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 12,5 milliards, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (€ 13,3 milliards).

En 2007, la Banque n'a pas procédé à des rachats de sa propre dette et a effectué des opérations de remboursement anticipé pour € 8,4 millions. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma ci-dessous.

Encours de la dette par maturité au 31 Décembre 2007

en millions d'euros



5 | RÉSULTAT ET BILAN

Les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1 Évolution du résultat

Le résultat net de l'exercice 2007 est de € 93,3 millions contre € 88,1 millions en 2006. Cette progression significative du résultat, + € 5,2 millions, soit + 5,9% s'explique par les évolutions suivantes :

Une progression importante du produit net bancaire de + € 5,4 millions, soit + 4,6%, compte tenu :

- de l'augmentation des revenus nets d'intérêts du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sous l'effet principalement du réinvestissement dans ce portefeuille du résultat mis en réserve.
- de l'augmentation du résultat net sur instruments financiers de couverture évalués à la juste valeur, mais dont la relation de couverture n'est pas reconnue selon les normes IFRS.

et à l'inverse,

- de la contraction des marges d'intérêts dégagées entre les conditions de refinancement (dettes représentées par un titre) d'une part, et les conditions auxquelles sont octroyés les prêts et celles auxquelles est placée la trésorerie à court terme de la Banque d'autre part.

Une stabilité des frais généraux (y compris amortissements) : + € 0,2 million, soit + 0,7%, compte tenu :

- de l'augmentation modérée des charges de personnel, conformément aux dispositions statutaires (revalorisation des barèmes de traitements, échelons automatiques, promotions) et de la légère croissance de l'effectif permanent (138 agents contre 135 fin 2006)
- de la diminution sensible des frais de fonctionnement (y compris amortissements), principalement du fait de charges non récurrentes supportées en 2006 dans le cadre du 50ème anniversaire de la CEB.

En conséquence, le coefficient d'exploitation (frais généraux / produit net bancaire) s'établit à 24,1% en 2007 et repasse sous la barre des 25% franchie en 2006.

2 Évolution du bilan

Au 31 décembre 2007, le total du bilan s'élève à € 18 509 millions contre € 18 232 millions au 31 décembre 2006, soit une augmentation de + 1,5%.

À l'actif,

- L'**encours de prêts** reste stable (+ 0,1%), d'un exercice à l'autre. En effet, les décaissements se sont élevés à € 1 590 millions, comparables à 2006 (€ 1 640 millions), dont 42% en faveur des pays du groupe cible, alors que dans le même temps les remboursements se sont élevés à € 1 490 millions, dont € 92 millions par anticipation.
- Le volume des **emplois de trésorerie** qui s'affiche à € 3 195 millions, reste au même niveau qu'en 2006 (€ 3 201 millions). Toutefois, l'évolution des courbes de taux d'intérêt d'une part, et les mesures prises par le management pour renforcer la sécurité des placements dans le contexte de la crise des marchés financiers survenue au cours de l'été 2007 d'autre part, ont eu pour conséquences : une augmentation des dépôts auprès des banques centrales de € 185 millions, des investissements nets dans le portefeuille d'actifs disponibles à la vente de € 250 millions par rapport à 2006, et en contrepartie une réduction des dépôts à terme auprès des banques et établissements de crédit.

Évolution du résultat

en millions d'euros

	2007	2006	Variation	%
Produit net bancaire	**122,9**	**117,5**	**+ 5,4**	**+ 4,6%**
Frais généraux	*- 29,6*	*- 29,4*	*+ 0,2*	*+ 0,7%*
RÉSULTAT NET	**93,3**	**88,1**	**+ 5,2**	**+ 5,9%**

Au passif,

- Les **dettes représentées par un titre** diminuent de € 356 millions, soit - 2,6%, compte tenu d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an pour € 2 612 millions (2 858 millions au cours du jour de l'émission), de remboursements pour € 2 376 millions et de l'effet de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US, réduisant la dette de € 876 millions.
- Les **capitaux propres**, y compris le résultat, s'élèvent à € 1 826 millions, en augmentation de 3% par rapport à 2006. Cette variation est la conséquence du résultat 2007 (€ 93,3 millions) d'une part, et de la constatation d'une moins-value nette latente sur le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente de € 38,8 millions d'autre part.

Enfin, d'une manière générale, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US, de 1,32 au 31 décembre 2006 à 1,47 au 31 décembre 2007, a entraîné de fortes variations sur les postes de l'actif et du passif, notamment "Actifs financiers à juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture" et "Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments nets dérivés de couverture". Ces variations sont restées sans incidence sur le résultat de la Banque.

Évolution du bilan

en millions d'euros

	2007	2006	Variation	%
ACTIF				
Prêts	12 114	12 102	+ 12	+ 0,1
Emplois de trésorerie	3 195	3 201	- 6	- 0,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 970	1 901	+ 69	+ 3,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 185	974	+ 211	+ 21,7
Autres actifs	45	54	- 9	- 16,7
TOTAL	**18 509**	**18 232**	**+ 277**	**+ 1,5**

	2007	2006	Variation	%
PASSIF				
Dettes représentées par un titre	13 264	13 620	- 356	- 2,6
Ressources de trésorerie	128	141	- 13	- 9,2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	3 198	2 599	+ 599	+ 23,0
Autres passifs	93	99	- 6	- 6,1
Total dettes	*16 683*	*16 459*	*+ 224*	*+ 1,3*
Capitaux propres	1 826	1 773	53	+ 3,0
TOTAL	**18 509**	**18 232**	**+ 277**	**+ 1,5**

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES



La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme référence dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

La CEB applique pour la première fois en 2007 la norme IFRS 7. À ce titre, des informations détaillées (qualitatives et quantitatives) figurent dans les états financiers (Note B).

1 | UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

Des départements dédiés

Le **Département de la Gestion des Risques** : il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays, et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le **Département ALM** : il assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité, supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de *stress tests*, divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque, et présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM, afin de réduire les risques observés.

Le **Département de l'Organisation** : il est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de causer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'Institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le département est actuellement engagé dans la mise en œuvre d'une politique des risques opérationnels et dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du personnel à la sécurité, différentes actions de formation sont dispensées au cours de l'année.

Des instances décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs *(voir note B des états financiers)*. Tous ces Comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité des Risques** : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque.
- Le **Comité ALM** : il décide de la stratégie de gestion actif-passif.
- Le **Comité de Financement** : il décide de la stratégie d'émission d'emprunts.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** : il valide la politique de sécurité de la Banque au regard des risques opérationnels.

Des instances de contrôle

- **Contrôle interne** : chaque direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation). *La Direction Centrale des Affaires Juridiques et de la Prospective* valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés...) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.

 Par ailleurs, le *Département d'Audit Interne*, directement rattaché au Gouverneur, complète le dispositif de contrôle de la Banque en s'assurant par des revues périodiques de l'ensemble des activités que les procédures sont systématiquement respectées.

 Enfin, le *Comité de surveillance*, constitué de trois membres issus des pays actionnaires et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans, examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice.

- **Contrôle externe** : en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques de la profession, elle dispose des entités de contrôle externes suivantes :

 - **L'auditeur externe** : suite à un appel d'offres, il est nommé pour un mandat de trois ans, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et recommandation du Conseil d'administration. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne et des risques. À l'issue de chaque exercice, l'audit externe certifie les comptes et émet un rapport d'opinion (voir les états financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.

 - Par ailleurs, la Banque se soumet à l'examen rigoureux des **agences de notation internationales** Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la situation financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité à long terme et de lui attribuer une notation. En 2007, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA/Aaa) qu'elles accordent à la CEB depuis plusieurs années.

Mise en place d'une fonction de *compliance* au sein de la CEB

Dans le prolongement de la Charte anti-corruption de la CEB, approuvée par les Organes collégiaux en mars 2007, il a été décidé lors de la Réunion Commune de Prague en juin 2007 d'introduire, avant la fin de l'année, une nouvelle fonction en charge du contrôle de la conformité, dite de *compliance*. Cette fonction a pour mission de s'assurer que la Banque agit conformément à ses propres règles, à la législation en vigueur, au code de conduite, ainsi qu'aux bonnes pratiques, afin d'éviter tout risque d'irrégularité dans le fonctionnement de l'Institution.

La CEB a donc décidé de se doter d'un nouveau poste budgétaire dédié à cette mission. Le Management a veillé à pourvoir ce poste dans les meilleurs délais, après en avoir défini mandat et contenu, ce dont le Conseil d'administration a été informé dès sa première réunion de l'exercice 2008.

2 | SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

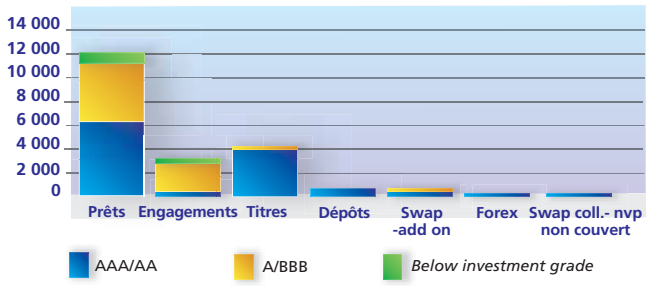
Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

1 Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque (prêts, dépôts, engagements de prêts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2007 est détaillée ci-dessous :

Exposition au risque de crédit

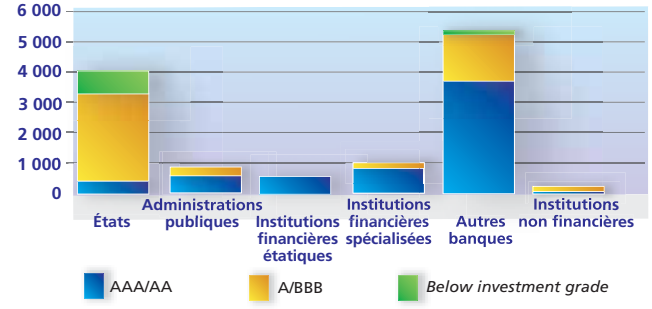


Portefeuille de prêts

En 2007, l'encours de prêts a augmenté de 0,4% par rapport à 2006 et a atteint € 12 milliards.

En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie, en 2007, 44% du portefeuille de prêts ont été alloués à des institutions financières, 54% à des États ou à des administrations publiques et 2% à d'autres contreparties.

Risque de crédit du portefeuille de prêts par catégorie



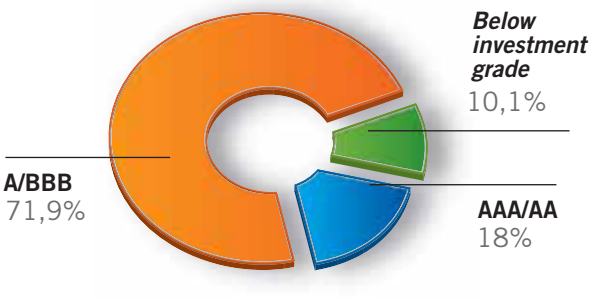
Rehaussements de crédit

A fin décembre 2007, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 1,9 milliard (contre € 2,1 milliards fin 2006), dont € 0,4 milliard de collatéraux et € 1,5 milliard de garanties (voir note B des états financiers).

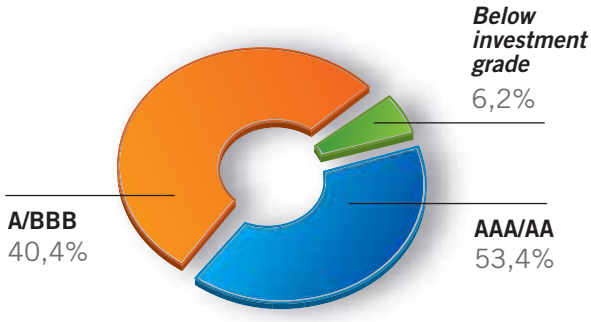
Engagements de prêts

Le stock de projets engagé correspond à la fraction des engagements de financement approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels, soit un contrat-cadre a été signé, soit au moins un décaissement de prêt a été réalisé. Au cours de 2007, le stock de projets engagé a connu une très forte progression : 46,9%. À la fin de l'exercice 2007, il s'élève à € 3,2 milliards contre € 2,2 milliards à fin 2006. La qualité en termes de risques de crédit du stock "engagé" reste remarquable, avec 89,9% de contreparties notées *investment grade*, contre 84,1% fin 2006 (voir note B des états financiers et schéma ci-dessous).

Profil de risque du stock engagé, fin 2007



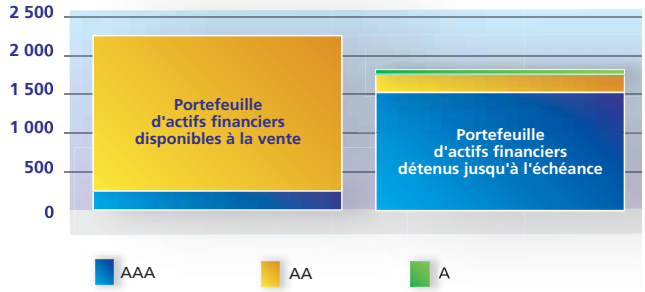
Profil de risque de portefeuille de prêts, fin 2007



Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières page 40). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2007 est donnée dans le graphique ci-contre (voir note B des états financiers).

Risque de crédit du portefeuille de prêts par catégorie



Produits dérivés

La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir ses risques d'intérêt et de change sur ses opérations de prêt et d'emprunt (voir Produits dérivés page 41).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas au préalable une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral *CSA* (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2007, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée (99%) comme en 2006 (98%) (voir note B des états financiers).

Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale, majoré des engagements fermes de financement vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les plus ou moins values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Le total de l'encours sur les contreparties représentant un grand risque atteint € 2 milliards, soit 49,5% des capitaux propres de la CEB (voir note B des états financiers).

2 Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de *trading* aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle. En conclusion, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) et des provisions pour avantage au personnel postérieurs à l'emploi.

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2007, la position ouverte nette est proche de zéro (voir note B des états financiers).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque. Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio statutaire de liquidité renforcé. La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans (voir note B des états financiers).

À fin 2007, le ratio de liquidité renforcé était de 95,1% par rapport à 108,4% en 2006.

❸ Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs, y compris le risque légal et le risque d'image.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. La méthode de l'indicateur de base (BIA-*Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les fonds propres de la Banque. Au 31 décembre 2007, celle-ci s'élève à € 17,8 millions (voir note B des états financiers).

3 | DISPOSITIF PRUDENTIEL

Parallèlement à l'élaboration de son Plan de Développement 2005-2009, et en vue d'encadrer avec rigueur les nouvelles orientations stratégiques qui le caractérisent, la Banque a défini un nouveau dispositif prudentiel inspiré des Recommandations du Comité de Bâle, notamment en matière d'adéquation des capitaux propres.

Ce nouveau dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration de la CEB en juin 2004 et ayant pris effet le 1er janvier 2005, s'organise principalement autour des ratios suivants :

Le ratio d'emploi des capitaux propres

Il permet de limiter le risque de défaut au capital utilisable :

RATIO D'EMPLOI DES CAPITAUX PROPRES =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré}}{\text{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré = Σ [(capital + intérêts) x Probabilité de défaut]
- Capital utilisable = Capital versé, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente

La limite maximale du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%. Fin 2007, le ratio ressort à 13,5%, contre 14,9% à fin 2006.

Le risk asset coverage ratio

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de notation, il limite l'encours de la fraction du portefeuille de prêts notée *below investment grade* au capital solide.

RISK ASSET COVERAGE RATIO =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- Capital solide = (capital utilisable + capital AAA/AA non appelé).

La limite est fixée à 66%, soit € 2,7 milliards. Fin décembre 2007, le ratio ressort à 18,3%, contre 19,1% fin 2006.

Autres ratios de contrôle

- Le **ratio d'endettement** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées, plus ou moins-values nettes latentes sur actif financier disponible à la vente et résultat de l'année). Au 31 décembre 2007, le ratio s'élève à 3,20 pour une limite maximale de 4 et par rapport à 3,24 à fin 2006.
- Le **ratio de portefeuille** : rapport entre la somme de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, "repos") et le total des capitaux propres au sens large. Au 31 décembre 2007, le ratio s'élève 1,08 contre 1,06 à fin 2006, pour une limite maximale de 2.

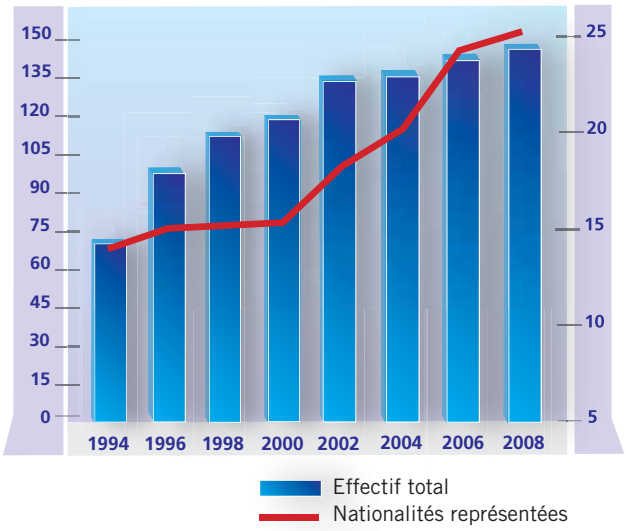
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Renforcement progressif des effectifs et diversification des nationalités

Afin d'accompagner le redéploiement tant sectoriel que géographique de son activité, d'adapter ses instruments d'intervention aux attentes de ses États membres et de satisfaire à des normes opérationnelles toujours plus rigoureuses, la CEB a, au cours de ces dernières années, étoffé régulièrement ses effectifs.

Depuis 1994, ceux-ci ont ainsi vu leur nombre augmenter en moyenne de 9% par an, soit un doublement sur la période. Au total, le nombre d'élus et d'agents permanents s'établissait, à fin décembre 2007, à 145, soit un chiffre encore très modeste au regard des volumes d'activité.



Cet effort de recrutement s'est accompagné d'une démarche très active de diversification des nationalités représentées au sein des équipes de la Banque : les recrutements effectués au cours des 3 dernières années ont en effet porté sur un total de 15 nationalités différentes.

Ainsi, la Banque a vu le nombre des nationalités représentées plus que doubler au sein de ses effectifs depuis 1994, pour s'établir, à fin 2007, à 25. Cette augmentation a été encore plus nette au sein du personnel d'encadrement, où le nombre des nationalités représentées, au cours des treize dernières années, est passée de 5 à 24.

Un effort tout particulier a été effectué afin d'accroître encore la représentation des États membres les plus récents. Plus d'un tiers des agents recrutés au cours des trois dernières années sont ainsi issus de pays ayant rejoint la Banque depuis 1994.

Une adaptation raisonnable et concertée des conditions d'emploi

Parallèlement à cette politique d'ensemble, la CEB s'est attachée à poursuivre en 2007 la modernisation de ses outils de gestion de ressources humaines et en particulier du Statut du Personnel.

De fait, le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité, en novembre, le projet de modernisation du Statut du Personnel de la CEB. Ce résultat a conclu un processus étendu de discussion et de négociation mené sur plus d'un an au sein de la Banque. En coordination avec le Management, le Comité du Personnel a ainsi transmis le texte des premières propositions à l'ensemble des agents, lesquels ont pu s'exprimer sur cette question lors d'une réunion générale le 28 juin 2007. Il va par ailleurs de soi que cette réforme a fait l'objet de plusieurs itérations avec le Conseil d'administration lui-même, afin de s'assurer de l'adéquation entre les propositions présentées et les attentes des actionnaires.

Au total, le nouveau Statut du Personnel, en vigueur depuis le 1er janvier 2008 :

- a "dépoussiéré" les textes qui encadrent l'activité des agents de la Banque
- s'attache à améliorer et à favoriser la transparence, la flexibilité, la clarté ainsi qu'à réduire la précarité liée aux emplois de durée limitée
- et permettra dans l'avenir une gestion plus souple des ressources humaines de la CEB, en facilitant notamment le redéploiement des fonctions.

ÉTATS FINANCIERS 2007

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE 54

Objectifs de la Banque 54
Bilan 55
Compte de résultat 56
État de variation des capitaux propres 57
Tableau des flux de trésorerie 58

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS 59

Note A. Résumé des principales méthodes comptables appliquées 59
Note B. Gestion des risques financiers et du capital 65
1. Risque de crédit 65
2. Risque de marché 70
3. Risque de liquidité 72
4. Risque opérationnel 74
5. Gestion du capital 74
Note C. Actifs et passifs financiers 76
Note D. Instruments financiers dérivés de couverture 77
Note E. Portefeuille-titres 77
Note F. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 78
Note G. Immobilisations corporelles et incorporelles 81
Note H. Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre 82
Note I. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 83
Note J. Provisions pour risques et charges 86
Note K. Capital souscrit 88
Note L. Marge d'intérêts 89
Note M. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 90
Note N. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 91
Note O. Commissions nettes 91
Note P. Charges générales d'exploitation 91
Note Q. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes 91

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 92
RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 94
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 95
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 95
BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 96

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

Conformément à la Résolution 1495 (2006) approuvée le 16 juin 2006 par le Conseil d'administration, la CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale, au travers de trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le développement du capital humain.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Chacune de ces trois lignes est composée de secteurs d'intervention suivants :

• Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural et moderniser les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

• Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

• Développement du capital humain

Soutenir le développement du capital humain, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

En milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		185 983	47
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		182 180	158 217
Instruments dérivés de couverture	D	1 003 008	815 775
Actifs financiers disponibles à la vente	E	2 262 071	2 049 204
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 114 377	12 101 562
Autres créances	F	746 850	1 151 572
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	1 969 611	1 901 241
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	30 460	30 413
Comptes de régularisation et actifs divers		14 405	24 439
Total de l'actif		**18 508 945**	**18 232 470**

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 761 104	2 039 517
Instruments dérivés de couverture	D	436 552	559 418
Dettes envers la clientèle	H	52 264	70 304
Dettes représentées par un titre	H	13 263 780	13 620 468
Comptes de régularisation et passifs divers		32 642	44 491
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	I	75 464	70 410
Provisions pour risques et charges	J	61 454	55 067
Total dettes		**16 683 260**	**16 459 675**
Capital	K		
Souscrit		3 303 450	3 293 570
Non appelé		(2 933 712)	(2 924 922)
Appelé		369 738	368 648
Réserve générale		1 401 487	1 316 359
Gains ou pertes latents ou différés	E	(38 813)	(301)
Résultat de l'exercice		93 273	88 089
Total capitaux propres		**1 825 685**	**1 772 795**
Total du passif		**18 508 945**	**18 232 470**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2007	2006
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		96 666	41 350
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		574 063	426 098
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		92 243	89 473
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(7 686)	(7 505)
Dettes représentées par un titre		(635 348)	(431 532)
Autres intérêts et charges assimilées		(2 762)	(2 480)
Marge d'intérêts	L	**117 176**	**115 404**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	M	5 509	1 989
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	N	675	104
Commissions nettes	O	(498)	24
Produit net bancaire		**122 862**	**117 521**
Charges générales d'exploitation	P	(27 984)	(27 841)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 605)	(1 591)
Résultat brut d'exploitation		**93 273**	**88 089**
Coût du risque			
Résultat net		**93 273**	**88 089**

État de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains/pertes latents ou différés	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2006	**368 648**	**1 324 359**	**225**	**1 693 232**
Affectation du résultat de l'exercice 2005		(8 000)		(8 000)
Résultat de l'exercice 2006		88 089		88 089
Autres variations			(526)	(526)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	**368 648**	**1 404 448**	**(301)**	**1 772 795**
Affectation du résultat de l'exercice 2006		(6 000)		(6 000)
Résultat de l'exercice 2007		93 273		93 273
Autres variations	1 090	3 039	(38 512)	(34 383)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**369 738**	**1 494 760**	**(38 813)**	**1 825 685**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2007	2006
Résultat de l'exercice		**93 273**	**88 089**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 605	1 591
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		3 417	3 290
+/- Autres mouvements		23 196	16 051
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**28 218**	**20 932**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(114 873)	(590 496)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(539 624)	(1 209 153)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(22 852)	(116 106)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(677 349)**	**(1 915 755)**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(555 858)**	**(1 806 734)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(62 793)	(151 870)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(1 652)	(2 041)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(64 445)**	**(153 911)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		15 365	15 607
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		430 371	1 419 980
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**445 736**	**1 435 587**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**(42 175)**	**(58 052)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(216 742)**	**(583 110)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 148 200**	**1 731 310**
Caisse, banques centrales		*47*	*65*
Comptes d'actifs et prêts à vue auprès des établissements de crédit	F	*1 148 153*	*1 731 245*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**931 458**	**1 148 200**
Caisse, banques centrales		*185 983*	*47*
Comptes d'actifs et prêts à vue auprès des établissements de crédit	F	*745 475*	*1 148 153*
Variation de la trésorerie nette		**(216 742)**	**(583 110)**

Les activités de financement sont composées des flux provenant des dettes représentées par un titre.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A - Résumé des principales méthodes comptables appliquées

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation des états financiers de la Banque (CEB) sont indiquées ci-après.

Les états financiers de la Banque ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, en application du règlement européen 1606/2002.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des états financiers 2007 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers précédents.

En 2007, la Banque a appliqué la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", et l'amendement à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" qui requiert des informations complémentaires quantitatives et qualitatives sur le capital. Ces textes, en vigueur à compter du 1er janvier 2007 et portant uniquement sur l'information financière, n'ont d'effet ni sur le résultat net et sur les capitaux propres de la Banque, ni sur le classement et l'évaluation des instruments financiers.

Les interprétations IFRIC d'application obligatoire à compter de l'exercice 2007 (IFRIC 8 portant sur la norme IFRS 2 – paiement fondé sur les actions – et IFRIC 10 – information intermédiaire et dépréciations) n'ont pas d'impact sur les états financiers de la Banque.

Par ailleurs, la CEB n'a pas adopté par anticipation, en 2007, de normes, amendements ou interprétations qu'ils soient ou non entrés en vigueur. A ce titre, certains de ces textes ne s'appliqueront pas aux activités de la Banque.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement ou de complexité d'évaluations, à procéder à des estimations ou à des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si l'actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Prêts

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Des dépréciations sont constituées sur les prêts, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés à leur juste valeur, augmenté des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

Des dépréciations sont constituées sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un risque de contrepartie mesurable, suite à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

• Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

La valeur enregistrée lors de leur comptabilisation initiale est le prix de négociation, c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes latents ou différés".

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des titres est ajustée au compte de résultat des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La valeur de marché retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la valeur de marché est celle déterminée par la société gestionnaire de ce titre.

Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique “Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente”.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat, lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est portée au compte de résultat. Dans le cas d’un titre à revenu variable, cette dépréciation est portée en capitaux propres et reprise en résultat à la date de cession du titre.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres classés en “Actifs financiers disponibles à la vente” sont portées au compte de résultat sous la rubrique “Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente”.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans “Intérêts et produits assimilés”. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat “Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente”.

• Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction.

Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la Banque sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés en comptabilité d’instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique “Actifs financiers à la juste valeur par résultat” lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique “Passifs financiers à la juste valeur par résultat” lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”.

• Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir le risque de juste valeur des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture. L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”, symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L’incidence dans le compte de résultat représente l’inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d’acquisition majoré des frais directement attribuables à l’acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d’utilité et les valeurs résiduelles font l’objet d’un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie “construction” des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre 50 ans
- Façades et toitures 50 ans
- Installations générales techniques 10 ans
- Agencements et aménagements 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier 10 ans
- Véhicules de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite “du corridor” pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

COMPTE FIDUCIAIRE SÉLECTIF (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l’octroi de bonifications d’intérêt des prêts consentis par la Banque ou l’octroi de dons, dans les pays éligibles (tels que définis par le Conseil d’administration). Ses modalités de fonctionnement sont définies par la Résolution 1495 (2006) approuvée le 16 juin 2006 par le Conseil d’administration.

Le CFS s’adresse en priorité à l’intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires :	• réfugiés, populations déplacées, migrants • populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables :	• populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) • enfants abandonnés et personnes handicapées • minorités ethniques

• Bonifications d’intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d’une bonification d’intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d’administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

• Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l’Europe.

Les bonifications d’intérêt et les dons font l’objet d’une approbation par le Conseil d’administration.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en “Intérêts et produits assimilés” et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait également l’objet d’une note annexe (note I).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2007, comme au 31 décembre 2006, les provisions enregistrées au passif du bilan de la Banque concernent uniquement les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

PARTIES LIÉES

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. De plus, la Banque n’est la filiale d’aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

RÉMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée du mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par 2 autres Vice-Gouverneurs, élus par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable, sur proposition du Gouverneur. Les émoluments sont fixés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB pour l'année 2007 s'élève ainsi à :

En milliers d'euros

Indemnités de fonction	
Président du Conseil de direction	45
Président du Conseil d'administration	45
Vice-Président du Conseil de direction (*prorata temporis* depuis le 16 juin 2007)	3
Vice-Président du Conseil d'administration	6
Émoluments	
Gouverneur	312
Vice-Gouverneur Délégué	252
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	237
Vice-Gouverneur Tarafás (*prorata temporis* depuis le 2 mai 2007)	158

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent une allocation de départ, équivalente à 50% de leur dernier émolument, pendant une période de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas en tout état de cause le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et de pension de la CEB.

RÉGIME FISCAL

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à quatre différents types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme référence dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

D'une manière générale, en ce qui concerne IFRS 7, le processus de gestion et les méthodes d'évaluation des risques financiers sont identiques à ceux de l'an dernier (IFRS 7.33 c).

Les organes de la Banque ont la responsabilité globale de définir et de surveiller le cadre de la gestion des risques.

Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a par conséquent créé différents comités décisionnaires chargés de développer et contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous les comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le Comité des Risques : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, et pour surveiller le respect de ces limites. Le Comité des Risques prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques, sur une base hebdomadaire.
- Le Comité ALM : il décide de la stratégie de gestion actif-passif. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le Comité de Financement : il décide de la stratégie d'émission d'emprunt (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration, sur proposition du Gouverneur.
- Le Comité Organisation et Risques Opérationnels : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels conformément à la politique des risques opérationnels de la CEB.

Le reporting sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé aux membres du Conseil d'administration. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1 - Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de prêts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce Département procède à une analyse préalable de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et à sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration doit approuver chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Générale des Finances, le Conseil d'administration établit le cadre des opérations financières au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, procède à des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le processus de notation : conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses adaptées réalisées sur site ou hors site. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10 (10 étant la meilleure note possible en termes de risques). A chaque échelon, correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation (10 = AAA, 9,5 = AA+, etc.).

Deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction.

Concernant la notation interne de contrepartie, le système repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Ces modèles de scoring, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (États, administrations régionales, entités financières, entreprises,…). Par ailleurs, des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences de notation internationales.

La notation interne de transaction repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures qui permettent d'améliorer le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur les écarts entre la notation interne accordée par la CEB et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux "notchs" donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle sera qualifiée *below investment grade.*

Les processus d'octroi de limites. Sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

• Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque hors intérêts courus en valeur nominale (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2007 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2007 TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2006 TOTAL
Prêts	6 406	4 852	749	**12 007**	6 259	4 936	770	**11 965**
Engagements prêts	581	2 326	328	**3 235**	334	1 519	351	**2 204**
Forex	15			**15**	16			**16**
Dépôts	739			**739**	1 108			**1 108**
Titres	4 074	54		**4 128**	3 756	68		**3 824**
Swap - add on	594	128		**722**	552	144		**696**
Swal coll. - nvp non couvert	4			**4**	14			**14**
Total	**12 413**	**7 360**	**1 077**	**20 850**	**12 039**	**6 667**	**1 121**	**19 827**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation), sinon notation interne.

• Portefeuille de prêts

En 2007, l'encours de prêts a augmenté de 0,4% par rapport à 2006 et atteint € 12 milliards au 31 décembre 2007. Les encours notés *investment grade* représentent 93,8% du portefeuille total, contre 93,6% à fin 2006.

La politique de la Banque, similaire à celle des autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (capital ou intérêts des prêts).

• Rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts

A fin décembre 2007, le montant des rehaussements de crédit du portefeuille de prêts, assurant un transfert de risque à 100%, s'élève à € 1,9 milliard contre € 2,1 milliards fin 2006. Ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 1,5 milliard et de collatéraux pour € 0,4 milliard.

L'impact global de ces rehaussements sur le profil de risque de la Banque est illustré ci-dessous :

En millions d'euros

	2007 Montant	2007 Avant %	2007 Montant	2007 Après %	2006 Montant	2006 Avant %	2006 Montant	2006 Après %
AAA/AA	6 008	50%	6 406	53%	5 930	50%	6 259	52%
A/BBB	5 175	43%	4 852	41%	5 172	43%	4 936	41%
Below investment grade	824	7%	749	6%	863	7%	770	7%
Total	**12 007**	**100%**	**12 007**	**100%**	**11 965**	**100%**	**11 965**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation), sinon notation interne.

L'encours sur des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 7,3% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 4 et 10.

De même qu'à fin 2006, la CEB ne déplore aucune créance impayée à la fin de l'exercice 2007.

• Engagements de prêts

Au cours de 2007, le stock de projets engagé a connu une très forte progression : 46,9%. A la fin de l'exercice 2007, il s'élève à € 3,2 milliards contre € 2,2 milliards à fin 2006.

En millions d'euros

	2006	2007
AAA/AA	334	581
A/BBB	1 519	2 326
Below investment grade	351	328
Total engagé	**2 204**	**3 235**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation), sinon notation interne.

• Répartition de l'encours de prêts par type de contrepartie

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2007 TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2006 TOTAL
États	437	2 870	725	4 032	656	2 798	743	4 197
Administrations publiques	698	173		871	709	135		844
Institutions financières étatiques	554			554	596			596
Institutions financières spécialisées	895	155	5	1 055	790	195	4	989
Autres banques	3 719	1 535	19	5 273	3 483	1 759	23	5 265
Institutions non financières	103	119		222	25	49		74
Total	**6 406**	**4 852**	**749**	**12 007**	**6 259**	**4 936**	**770**	**11 965**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation), sinon notation interne.

• Répartition de l'encours des 10 principaux emprunteurs selon leur nature et leur notation

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	2007 %		AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	2006 %
1 - État A			653	653	5%	État A			680	680	6%
2 - État B		638		638	5%	État B		596		596	5%
3 - État C		571		571	5%	État C		584		584	5%
4 - Autre banque A	557			557	5%	Inst. fin. étatique	576			576	5%
5 - Inst. fin. étatique	539			539	4%	État F	572			572	5%
6 - État D		476		477	4%	Autre banque A	556			556	5%
7 - État E		459		459	4%	Autre banque B	500			500	4%
8 - Autre banque B	435			435	4%	État D		500		500	4%
9 - Autre banque C	383			383	3%	État E		458		458	4%
10 - Autre banque D	382			382	3%	Autre banque D	382			382	3%
s/total	**2 296**	**2 144**	**653**	**5 094**	**42%**	**s/total**	**2 586**	**2 138**	**680**	**5 404**	**46%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation), sinon notation interne.

• Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 96% contre 94% en 2006. La répartition par notation de l'encours en valeur nominale de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2007 est donnée dans le tableau suivant :

En millions d'euros

	AAA	AA	A	2007 TOTAL	AAA	AA	A	2006 TOTAL
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	267	2 001	19	2 287	460	1 538	32	2 030
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 545	261	35	1 841	1 496	262	36	1 794
Total	**1 812**	**2 262**	**54**	**4 128**	**1 956**	**1 800**	**68**	**3 824**
	44%	*55%*	*1%*	*100%*	*51%*	*47%*	*2%*	*100%*

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation), sinon notation interne.

La répartition selon les pays des contreparties émettrices des deux portefeuilles de titres est la suivante :

En millions d'euros

	2007		2006	
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
France	1 168	63%	1 008	56%
Allemagne	183	10%	183	10%
Italie	161	9%	161	9%
Espagne	153	8%	153	9%
Autres pays	177	10%	289	16%
s/total	**1 841**		**1 794**	
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente				
États-Unis	766	33%	603	29%
France	804	35%	546	27%
Espagne	450	20%	400	20%
Autres pays	267	12%	481	24%
s/total	**2 287**		**2 030**	
Total	**4 128**		**3 824**	

• Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de taux (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, sur son portefeuille d'actifs disponibles à la vente et sur ses émissions d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent systématiquement une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge, si nécessaire.

Fin 2007, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée (99,96%) de même qu'en 2006 (99,85%).

Dans le cadre des opérations de swaps, la CEB peut recevoir comme collatéraux des dépôts et/ou des titres notés AAA (du Trésor américain ou du Trésor allemand). A fin 2007 comme à fin 2006, la totalité des collatéraux reçus est sous forme de dépôts.

• Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, placements, produits dérivés et engagements fermes de financement) vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB, de même qu'en 2006, et seules quatre contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces quatre contreparties atteint € 2,0 milliards, soit 49,5% des capitaux propres de la CEB contre € 2,1 milliards et 53,3% à fin 2006, pour une limite de 800%.

2 - Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un swap de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2007, comme au 31 décembre 2006, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

En raison de la stratégie adoptée, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille correspond en volume à la somme des capitaux propres disponibles, du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour avantages du personnel.

Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de trading, il n'y a pas de risque de crédit nécessitant l'adossement d'une partie des capitaux propres, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Général des Finances.

Le Département ALM produit à la fin de chaque trimestre un rapport sur les risques de marché et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse sur les trois ans à venir les conséquences d'une variation des taux d'intérêt et de la parité de change EUR/USD sur le résultat de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. A cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euro toute position d'une contre-valeur supérieure à 1 million d'euros, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2007**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2006**
Euro	16 426 177	6 099 556	(12 903 512)	(2 576 891)	15 882 363	5 806 308	(11 951 270)	(1 875 215)
Yen japonais	139 540	111 989	(26 621)	930	144 819	223 504	79 518	833
Dollar des États-Unis	1 308 345	10 136 688	8 827 650	(693)	1 661 211	10 171 016	8 510 414	609
Livre sterling	8 063	208 841	200 858	80	9 216	228 507	219 359	68
Forint hongrois	16 428	41 599	25 224	53	16 771	42 141	25 420	50
Autres	610 392	1 910 272	1 299 995	115	518 090	1 760 994	1 243 065	161
Total	**18 508 945**	**18 508 945**	**(2 576 406)**	**(2 576 406)**	**18 232 470**	**18 232 470**	**(1 873 494)**	**(1 873 494)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

Risque de taux

Spécificité du risque de taux

La Banque présente une exposition structurelle à la baisse des taux : la Valeur Actuelle Nette de la Banque se déprécie à la baisse des taux.

En effet, bien que la Banque rapproche les conditions de durée et de taux des prêts et activités de trésorerie de celles des emprunts, elle supporte un risque structurel de taux sur ses capitaux propres disponibles : ceux-ci ont par nature une durée de vie plus longue que les actifs, créant à terme une position non adossée entre actif et passif.

Afin de réduire au maximum le risque de taux associé à cette position, comme indiqué ci-avant, la Banque investit ses capitaux propres disponibles dans des titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Ventilation des encours 2007 par type de taux et appréciation de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**6 145 056**	**86 300**	**6 231 356**	**(2 589 606)**	**511 363**	**(2 078 243)**	**3 555 450**	**597 663**	**4 153 113**
Encours échéancés	5 353 881	86 300	5 440 181	(2 589 606)	511 363	(2 078 243)	2 764 275	597 663	3 361 938
Encours non échéancés	791 175		791 175				791 175		791 175
Taux variable	**11 601 505**	**68 037**	**11 669 542**	**2 668 530**	**17 760**	**2 686 290**	**14 270 035**	**85 797**	**14 355 832**
Total de l'actif	**17 746 561**	**154 337**	**17 900 898**	**78 924**	**529 123**	**608 047**	**17 825 485**	**683 460**	**18 508 945**
Passif									
Taux fixe	**(15 069 917)**	**(512 441)**	**(15 582 358)**	**12 493 687**	**(34 354)**	**12 459 333**	**(2 576 230)**	**(546 795)**	**(3 123 025)**
Encours échéancés	(12 493 687)	(512 441)	(13 006 128)	12 493 687	(34 354)	12 459 333		(546 795)	(546 795)
Encours non échéancés	(2 576 230)		(2 576 230)				(2 576 230)		(2 576 230)
Taux variable	**(73 114)**		**(73 114)**	**(15 150 090)**	**(162 716)**	**(15 312 806)**	**(15 223 204)**	**(162 716)**	**(15 385 920)**
Total du passif	**(15 143 031)**	**(512 441)**	**(15 655 472)**	**(2 656 403)**	**(197 070)**	**(2 853 473)**	**(17 799 434)**	**(709 511)**	**(18 508 945)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de 6 145 millions d'euros. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à 3 555 millions d'euros.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de 15 070 millions d'euros avant couverture, est réduite à 2 576 millions d'euros, après couverture.

Gestion du risque de taux

En matière de risque de taux, le Département ALM détermine la Valeur Actuelle Nette de la Banque et mesure la sensibilité du bilan à une évolution adverse des conditions de marché.

Le Département ALM étudie également la formation du résultat futur sur les trois années à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 200 pb) ou de change (cours EUR/USD +/-25%).

Sensibilité au risque de taux

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

En milliers d'euros

	Translation parallèle +200 pb	Translation parallèle -200 pb
31/12/2007	(36 699)	37 083

Le tableau ci-dessus mesure la sensibilité de la marge nette d'intérêts sur la base des encours à taux variable au 31 décembre 2007 et se projetant sur un an.

Il calcule l'impact d'une translation de l'ensemble des courbes de taux de +/- 200 pb sur les montants d'intérêts reçus ou payés et accumulés jusqu'à la prochaine date d'arrêté comptable. Cette translation est effectuée de manière homogène sur toutes les maturités de chaque courbe.

La simulation est appliquée sur l'ensemble des opérations à taux variable (prêts, titres disponibles à la vente, comptes fiduciaires, contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt) car elles sont les seules dont les montants d'intérêts varient en fonction de la courbe des taux.

Ce tableau a été élaboré sur la base des encours et des intérêts courus au 31 décembre 2007.

Il montre qu'après couverture, la CEB est légèrement exposée à une hausse des taux.

3 - Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des stress tests trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les stress tests effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de rating, pour une maturité et une classe de rating donnée. Un rating interne est attribué aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des flux contractuels futurs et non actualisés, y compris les intérêts non courus, regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

En milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	185 983			185 983				185 983
Actifs financiers disponibles à la vente	147 708	69 568	417 577	634 853	1 137 856	886 221	2 024 077	2 658 930
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	84 531	178 465	1 413 391	1 676 387	8 065 533	5 202 351	13 267 884	14 944 271
Autres créances	286 068	465 619		751 687				751 687
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	75 200	18 394	184 661	278 255	738 543	1 838 490	2 577 033	2 855 288
Total de l'actif	**779 490**	**732 046**	**2 015 629**	**3 527 165**	**9 941 932**	**7 927 062**	**17 868 994**	**21 396 159**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	52 264			52 264				52 264
Dettes représentées par un titre	221 977	196 975	1 503 427	1 922 379	8 670 664	5 163 440	13 834 104	15 756 483
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	52 426			52 426	23 038		23 038	75 464
Total du passif	**326 667**	**196 975**	**1 503 427**	**2 027 069**	**8 693 702**	**5 163 440**	**13 857 142**	**15 884 211**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	333 242	74 154	1 679 002	2 086 398	9 030 957	5 283 321	14 314 278	16 400 676
A livrer	(220 182)	(88 923)	(1 993 644)	(2 302 749)	(10 763 100)	(5 866 343)	(16 629 443)	(18 932 192)
Total du hors-bilan	**113 060**	**(14 769)**	**(314 642)**	**(216 351)**	**(1 732 143)**	**(583 022)**	**(2 315 165)**	**(2 531 516)**
Position de liquidité 2007	**565 883**	**520 302**	**197 560**	**1 283 745**	**(483 913)**	**2 180 600**	**1 696 687**	**2 980 432**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	47			47				47
Actifs financiers disponibles à la vente	6 189	78 399	304 587	389 175	1 109 366	907 825	2 017 191	2 406 366
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	47 488	162 082	1 679 810	1 889 380	7 708 353	4 704 349	12 412 702	14 302 082
Autres créances	1 153 606			1 153 606				1 153 606
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 200	76 938	95 451	187 589	897 865	1 667 783	2 565 648	2 753 237
Total de l'actif	**1 222 530**	**317 419**	**2 079 848**	**3 619 797**	**9 715 584**	**7 279 957**	**16 995 541**	**20 615 338**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	37 521		32 332	69 853				69 853
Dettes représentées par un titre	784 414	437 388	1 709 644	2 931 446	8 362 749	4 984 414	13 347 163	16 278 609
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	49 856			49 856	20 554		20 554	70 410
Total du passif	**871 791**	**437 388**	**1 741 976**	**3 051 155**	**8 383 303**	**4 984 414**	**13 367 717**	**16 418 872**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	641 487	347 217	1 442 213	2 430 917	8 459 339	5 050 031	13 509 370	15 940 287
A livrer	(683 599)	(376 367)	(1 720 573)	(2 780 539)	(9 044 217)	(5 356 051)	(14 400 268)	(17 180 807)
Total du hors-bilan	**(42 112)**	**(29 150)**	**(278 360)**	**(349 622)**	**(584 878)**	**(306 020)**	**(890 898)**	**(1 240 520)**
Position de liquidité 2006	**308 627**	**(149 119)**	**59 512**	**219 020**	**747 403**	**1 989 523**	**2 736 926**	**2 955 946**

• Ratio de liquidité renforcée

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio statutaire de liquidité renforcée.

Ce ratio est le rapport entre :

- la trésorerie disponible de la Banque : les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et
- le besoin de liquidité : le stock de projets et le *cash-flow* net à l'horizon de 3 ans y compris un accroissement de liquidité lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts à l'horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans.

A fin 2007, le ratio de liquidité renforcée s'établit à 95,1% par rapport à 108,4% en 2006.

4 - Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Au 31 décembre 2007, la charge s'élève à € 17,8 millions, comparé à € 17,4 millions à fin 2006.

5 - Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital, il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

Les dernières adhésions en date sont celles de la Géorgie, le 10 janvier 2007 et du Monténégro, le 19 novembre 2007. Il n'y avait pas eu de nouvelles adhésions depuis celles de la Serbie et de l'Irlande en 2004.

• Ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio statutaire a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. Il s'obtient par le calcul suivant :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(Capital + Intérêts) X Probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente

La limite absolue du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%.

A fin 2007, ce ratio s'élève à 13,5% par rapport à 14,9% à fin 2006.

• *Risk asset coverage ratio*

Ce ratio statutaire constitue une limite supplémentaire à la croissance de la part de l'encours de prêts noté *below investment grade.* Il résulte du calcul ci-dessous :

$$\textbf{\textit{Risk asset coverage ratio}} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts nominal noté } \textbf{\textit{below investment grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA

Le plafond est fixé à 66%, soit € 2,7 milliards.

A fin 2007, ce ratio s'élève à 18,3%, contre 19,1% à fin 2006.

• Ratio d'endettement

Ce ratio statutaire s'obtient en rapportant la dette totale aux capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, résultat).

A fin 2007, le ratio s'élève à 3,20, soit une utilisation de 80% du plafond autorisé contre 3,24 à fin 2006 pour une limite maximale de 4.

Le niveau des capitaux propres à fin 2007 autorisant un plafond d'endettement de € 19 milliards, il subsiste donc une marge de € 3,8 milliards.

• Ratio de portefeuille

Il s'agit du rapport entre l'encours des opérations de trésorerie et le montant des capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées, plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, résultat). L'encours des opérations de trésorerie est composé de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*).

Au 31 décembre 2007, le ratio s'élève à 1,08 contre 1,06 à fin 2006 pour une limite maximale de 2.

Compte tenu du montant des capitaux propres à fin 2007, le plafond du portefeuille est de € 9,5 milliards, soit une marge de manœuvre de € 4,4 milliards, ou 46% du plafond autorisé.

Note C - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leurs méthodes d'évaluation.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

Les prêts sont conclus à la juste valeur lors de l'initiation. Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

La juste valeur des titres faisant l'objet d'une opération de couverture du risque de taux est déterminée à partir des modèles de valorisation propres à la Banque et communément admises (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs).

En milliers d'euros

	Juste valeur	Coût amorti	Total	Valeur de marché
31 décembre 2007				
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	185 983		185 983	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	182 180		182 180	
Instruments dérivés de couverture	1 003 008		1 003 008	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 262 071		2 262 071	2 260 703
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	2 871 295	9 989 932	12 861 227	12 145 631
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 969 611	1 969 611	1 951 473
Total de l'actif	**6 504 537**	**11 959 543**	**18 464 080**	**16 357 807**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 761 104		2 761 104	
Instruments financiers dérivés de couverture	436 552		436 552	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		52 264	52 264	
Dettes représentées par un titre	13 263 780		13 263 780	13 087 025
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)		75 464	75 464	
Total du passif	**16 461 436**	**127 728**	**16 589 164**	**13 087 025**
31 décembre 2006				
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	47		47	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	158 217		158 217	
Instruments dérivés de couverture	815 775		815 775	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 049 204		2 049 204	2 048 518
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	3 295 418	9 957 716	13 253 134	12 121 078
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 901 241	1 901 241	1 963 261
Total de l'actif	**6 318 661**	**11 858 957**	**18 177 618**	**16 132 857**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 039 517		2 039 517	
Instruments financiers dérivés de couverture	559 418		559 418	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		70 304	70 304	70 235
Dettes représentées par un titre	13 620 468		13 620 468	13 144 357
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)		70 410	70 410	
Total du passif	**16 219 403**	**140 714**	**16 360 117**	**13 214 592**

Note D - Instruments financiers dérivés de couverture

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de "juste valeur" (*fair value hedge)*. Ces opérations couvrent le risque de juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers qualifiés de dérivés de couverture se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur (incluant les intérêts) de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	254 550	(177 626)	263 081	(199 586)
Instruments dérivés de cours de change	748 458	(258 926)	552 694	(359 832)
Total	**1 003 008**	**(436 552)**	**815 775**	**(559 418)**

Note E - Portefeuille-titres

En milliers d'euros

	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur au bilan (*)	dont gains et pertes latents	Valeur au bilan (*)	dont gains et perte latents
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	100 633		100 517	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 166 802	(39 056)	1 944 403	(499)
Actions et autres titres à revenu variable	768	243	723	198
Sous-total	**2 268 203**	**(38 813)**	**2 045 643**	**(301)**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	(6 132)		3 561	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**2 262 071**	**(38 813)**	**2 049 204**	**(301)**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	982 339		924 151	
Obligations et autres titres à revenu fixe	987 272		977 090	
Total des actifs détenus jusqu'à l'échéance	**1 969 611**		**1 901 241**	
Total du portefeuille-titres	**4 231 682**	**(38 813)**	**3 950 445**	**(301)**

() Y compris les créances rattachées*

En 2007, conformément à la décision du Comité des Risques de la Banque, une ligne de titres détenus jusqu'à l'échéance a été cédée avant l'échéance (voir la note N).

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2006 et en 2007.

Au 31 décembre 2007, les titres non cotés des actifs financiers, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, s'élèvent à 9,00 millions d'euros (2006 : 8,00 millions d'euros).

Le montant des gains nets transférés, après cessions ou échéances, au compte de résultat 2007 pour les actifs financiers disponibles à la vente, s'élève à 2,17 milliers d'euros (2006 : 53,50 milliers d'euros).

La Banque détient une seule ligne de titres dépréciés, classée en actifs financiers disponibles à la vente, d'une valeur brute de 1,4 million d'euros. La provision s'élève à 0,61 million d'euros au 31 décembre 2007 (0,64 million d'euros au 31 décembre 2006).

Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2007	31/12/2006
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	8 005 311	8 103 649
Créances rattachées	48 472	46 900
Sous-total	**8 053 783**	**8 150 549**
Prêts à la clientèle		
Encours	4 002 019	3 861 600
Créances rattachées	36 100	32 944
Sous-total	**4 038 119**	**3 894 544**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés de couverture	22 475	56 469
Total des prêts	**12 114 377**	**12 101 562**
Autres créances		
Dépôts à vue	6 045	39 835
Dépôts à terme	739 430	1 108 318
Sous-total	**745 475**	**1 148 153**
Créances rattachées	1 375	3 419
Total des autres créances	**746 850**	**1 151 572**

Les prêts sont garantis à hauteur de 1 892 233 milliers d'euros (2006 : 2 058 247 milliers d'euros). Ces garanties, en juste valeur, peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

La Banque n'a pas constitué des provisions au titre de la dépréciation identifiée ou non identifiée de prêts en 2007 et en 2006, en raison de l'absence d'historique de pertes liées au risque de crédit.

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 est la suivante :

En milliers d'euros

	Encours des prêts				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2007**	**%**	**31/12/2006**	**%**	**31/12/2007**	**31/12/2006**
Espagne	2 233 528	18,60	2 268 302	18,96	52 332	79 832
Italie [1]	1 258 726	10,48	1 436 849	12,01	320 000	285 000
France	1 105 297	9,21	1 089 940	9,11	75 000	
Allemagne [2]	963 827	8,03	1 084 137	9,06	275 870	205 500
Pologne	747 148	6,22	705 872	5,90	313 257	13 407
Finlande	688 170	5,73	690 941	5,77	87 500	110 000
Hongrie	676 576	5,64	667 810	5,58	353 563	348 862
Turquie	653 198	5,44	689 506	5,76	181 273	276 258
Portugal	502 500	4,19	510 221	4,26	14 660	14 660
Grèce	476 815	3,97	500 346	4,18		57 947
Chypre	459 037	3,82	457 643	3,82	198 385	197 867
Danemark	350 000	2,92	273 333	2,28		
Roumanie	329 478	2,74	271 146	2,27	955 680	279 599
Suède	214 112	1,78	163 058	1,36	54 862	
Belgique	212 795	1,77	220 155	1,84		
Croatie	195 277	1,63	184 831	1,54	88 295	62 454
Norvège	187 400	1,56	190 288	1,59		61 008
Islande	142 978	1,19	48 415	0,40	87 251	42 385
Lettonie	114 535	0,95	53 802	0,45		61 500
Malte	101 000	0,84	101 972	0,85		
Bulgarie	82 437	0,69	85 591	0,72	8 919	12 746
Slovénie	63 654	0,53	64 088	0,54	25 165	15 000
Irlande [3]	44 813	0,37	45 474	0,38		
République slovaque	34 308	0,29	37 871	0,32	7 403	7 220
Bosnie-Herzégovine	31 926	0,27	6 146	0,05	49 291	17 265
Serbie	31 617	0,26	27 170	0,23	32 063	10 000
Lituanie	30 375	0,25	22 163	0,19	2 172	3 620
République tchèque	24 969	0,21	23 548	0,20	5 000	12 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	20 914	0,17	22 949	0,19	1 500	6 500
Albanie	17 580	0,15	9 643	0,08	38 082	17 984
Estonie	7 365	0,06	7 947	0,07		
Moldova	3 000	0,02	2 000	0,02	7 900	4 000
Saint-Marin	1 975	0,02	2 092	0,02		
Total	**12 007 330**	**100,00**	**11 965 249**	**100,00**	**3 235 423**	**2 202 614**

(1) dont 383 490 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2007 (31 décembre 2006 : 345 523 milliers d'euros)
(2) dont 213 878 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2007 (31 décembre 2006 : 122 756 milliers d'euros)
(3) dont 22 407 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2007 (31 décembre 2006 : 22 737 milliers d'euros)

L'encours des prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif, inclus dans le tableau ci-dessus, sont présentés dans la note I.

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2007	%	Encours 31/12/2006	%	Engagements de financement 31/12/2007	Engagements de financement 31/12/2006
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	184 098		168 593		9 952	91 545
Logement pour les personnes à bas revenus	3 019 041		2 785 270		187 429	171 976
Création et maintien d'emplois viables	1 823 698		1 885 014		785 819	772 467
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 209 835		1 294 026		355 728	213 874
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	3 886				29 554	
Sous-total	**6 240 558**	**52**	**6 132 903**	**51**	**1 368 482**	**1 249 862**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	1 243 136		1 507 623		510 474	208 840
Protection de l'environnement	1 532 693		1 364 463		793 829	224 990
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	219 823		228 422		104 137	96 791
Sous-total	**2 995 652**	**25**	**3 100 508**	**26**	**1 408 440**	**530 621**
Développement du capital humain						
Éducation et formation professionnelle	1 441 481		1 431 391		280 433	274 484
Santé	1 329 639		1 300 447		178 068	147 647
Sous-total	**2 771 120**	**23**	**2 731 838**	**23**	**458 501**	**422 131**
Total	**12 007 330**	**100**	**11 965 249**	**100**	**3 235 423**	**2 202 614**

Engagements de financement

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	2005 et avant	2006	2007	Total
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	1 020 088	1 511 429	659 958	**3 191 475**
Avec au moins un décaissement de prêt	43 948			**43 948**
Total	**1 064 036**	**1 511 429**	**659 958**	**3 235 423**

Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	
	Terrains	**Constructions**	**Aménagements et mobiliers**	**Autres**		**Total**
Valeur brute						
Au 1er janvier 2006	13 046	10 437	11 082	4 915	3 497	**42 977**
Acquisitions			1 684	563	795	**3 042**
Cessions				(712)		**(712)**
Autres mouvements			(119)	(44)	(126)	**(289)**
Au 31 décembre 2006	**13 046**	**10 437**	**12 647**	**4 722**	**4 166**	**45 018**
Valeur brute						
Au 1er janvier 2007	13 046	10 437	12 647	4 722	4 166	**45 018**
Acquisitions		263	2 372	647	551	**3 833**
Cessions						
Autres mouvements			(1 719)	(234)	(228)	**(2 181)**
Au 31 décembre 2007	**13 046**	**10 700**	**13 300**	**5 135**	**4 489**	**46 670**
Amortissements						
Au 1er janvier 2006			(6 987)	(3 754)	(2 985)	**(13 726)**
Dotations de l'exercice			(819)	(548)	(224)	**(1 591)**
Cessions				712		**712**
Au 31 décembre 2006			**(7 806)**	**(3 590)**	**(3 209)**	**(14 605)**
Amortissements						
Au 1er janvier 2007			(7 805)	(3 591)	(3 209)	**(14 605)**
Dotations de l'exercice			(864)	(532)	(209)	**(1 605)**
Cessions						
Au 31 décembre 2007			**(8 669)**	**(4 123)**	**(3 418)**	**(16 210)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2007	**13 046**	**10 700**	**4 631**	**1 012**	**1 071**	**30 460**
Au 31 décembre 2006	13 046	10 437	4 841	1 132	957	30 413

Note H - Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	52 264	37 521
dont Communauté européenne	*50 646*	*36 664*
Emprunts		31 861
Dettes rattachées		471
Ajustement de la valeur des dettes envers la clientèle couvertes par des instruments dérivés		451
Total des dettes envers la clientèle	**52 264**	**70 304**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	12 493 687	13 134 128
Dettes rattachées	504 886	475 666
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	265 207	10 674
Total des dettes représentées par un titre	**13 263 780**	**13 620 468**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de la Communauté européenne et par les États membres sont ouverts à la Banque. Ainsi, la contribution du Gouvernement Norvégien est destinée à financer l'assistance technique de projets en soutien aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux.

Les contributions de la Communauté européenne sont détaillées ci-dessous :

- Sept comptes destinés à recevoir les contributions de la Communauté européenne (Accord de Contribution pour les Facilités de Financement destinées aux PME Phase 2 Fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.
 - En 2001, création du *"EC-Contribution Fund Phare Account"*
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie *"EC-Contribution Fund MEDA Account"*
 - En 2004, augmentation de *"SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account"*
 - En 2004, contribution destinée à Chypre *"SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account"*
 - En 2005, augmentation de *"SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account"*
 - En 2006, augmentation de *"SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*
 - En 2007, augmentation de *"SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*

Le solde de ces comptes s'élève à 27 380 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 22 837 milliers d'euros).

- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque, République tchèque et Slovénie) dans le cadre du Programme de l'UE dit "Facilité de Financement de l'UE aux Municipalités".
 - En 2004, création de *"EU Municipal Finance Facility Special Account"*
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme *"EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account"*
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme *"EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"* et du programme *"EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*

Le solde de ces comptes s'élève à 14 873 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 11 878 milliers d'euros).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises, et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dits *"Preparatory Action Programme".*
 - En 2005, création du *"Preparatory Action Special Account 2004"*
 - En 2007, augmentation du *"Preparatory Action Special Account 2005"*

Le solde de ce compte s'élève à 2 322 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 1 949 milliers d'euros).

- Un compte destiné au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie, dit *"Energy Efficiency Finance Facility".*
 - En 2007, création du *"Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account"*

Le solde de compte s'élève à 6 071 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Note I - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

• Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

• Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires des États membres de la Banque
c) des contributions volontaires des membres du Conseil de l'Europe
d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

- **Traitement comptable**

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

– Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêt accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.

– Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêt accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

En milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde du sous-compte au 1er janvier 2006		**47 766**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2005		8 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 253
Bonifications de prêts décaissés	7 141	
Dons accordés	1 022	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2006 (a)		**49 856**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2006		6 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 975
Bonifications de prêts décaissés en 2007	6 390	
Dons accordés	15	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2007 (b)		**52 426**
2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde du sous-compte au 1er janvier 2006		**16 974**
Bonifications de prêts décaissés en 2006		7 141
Paiements des bonifications	3 561	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2006 (c)		**20 554**
Bonifications de prêts décaissés en 2007		6 390
Paiements des bonifications	3 906	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2007 (d)		**23 038**
Solde du CFS au 31 décembre 2006 (a) + (c)		**70 410**
Solde du CFS au 31 décembre 2007 (b) + (d)		**75 464**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de 11,4 millions d'euros (2006 : 11,4 millions d'euros).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros

Versements	2007	2006
Serbie (UNHCR) : projet visant à procurer des micro-prêts au logement aux réfugiés qui optent pour l'intégration sociale		407
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : aide au retour des personnes déplacées et victimes de guerre résidant toujours en centres collectifs		407
Bulgarie (Fondation Internationale St. Cyril et St. Methodius) : accès à l'éducation des enfants Roms dans la municipalité de Nova Zagora	15	135
"l'ex-République yougoslave de Macédoine" (UNICEF) : création d'infrastructures de base liées à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle pour faciliter l'accès à l'éducation de la communauté Rom		74
Total	**15**	**1 023**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2007**	**31/12/2006**	**31/12/2007**	**31/12/2006**
Hongrie	190 987	183 087	122 992	143 609
Croatie	167 021	160 257	12 114	26 301
Roumanie	148 006	91 360	214 080	176 040
Pologne	76 813	85 904	251 000	
République slovaque	25 934	28 771		
Albanie	16 055	7 927	38 082	17 984
Bulgarie	13 511	9 931	8 919	12 747
Bosnie-Herzégovine	9 926	6 146	11 291	17 265
Serbie	9 600	9 600	10 000	10 000
Lituanie	7 877	7 204	2 172	3 620
Slovénie	4 670	5 419		
Moldova	3 000	2 000	7 900	4 000
Allemagne	128	256		
Total	**673 528**	**597 862**	**678 550**	**411 566**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note J - Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des engagements sociaux postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour engagements de pension	48 867	43 678
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	12 587	11 389
Total	**61 454**	**55 067**

La Banque administre un régime de pension. Elle assure également, au bénéfice des agents retraités, certaines prestations connexes (assurance maladie notamment). Le coût des prestations au titre des différents avantages sociaux des agents est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2007 sur la base des données individuelles au 30 juin 2007.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(47 909)	(48 541)
Excédent / (déficit) actuariel	(47 909)	(48 541)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	(958)	4 863
Provision au 31 décembre	**(48 867)**	**(43 678)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(43 678)**	**(38 424)**
Coût des services rendus	(3 869)	(4 050)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(2 284)	(2 061)
Amortissement des écarts actuariels	(1)	(212)
Charge comptable de l'exercice	(6 154)	(6 323)
Prestations versées	965	1 069
Provision au 31 décembre	**(48 867)**	**(43 678)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2007	2006
Taux d'intérêt	5,50%	4,75%
Taux d'inflation	2,00%	1,75%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	5,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	14	14

Engagements connexes au régime de pension

La situation financière des engagements connexes au régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(9 050)	(10 116)
Excédent / (déficit) actuariel	(9 050)	(10 116)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	(3 536)	(1 273)
(Provision) / créance au 31 décembre	**(12 586)**	**(11 389)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
(Provision) / créance au 1er janvier	**(11 389)**	**(10 185)**
Coût des services rendus	(915)	(930)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(477)	(419)
Amortissement des écarts actuariels	82	49
Charge comptable de l'exercice	(1 310)	(1 300)
Prestations versées	113	96
(Provision) / créance au 31 décembre	**(12 586)**	**(11 389)**

Les hypothèses économiques relatives aux engagements connexes sont identiques à celles retenues dans le cadre du régime de pension.

En outre, comme en 2006, le taux d'augmentation des cotisations de la Banque est de 7,50%. Ce taux reste constant jusqu'en 2010 inclus et est de 6,00% au-delà.

Note K - Capital souscrit

La répartition du capital par pays membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Norvège	41 889	37 264	4 625
Finlande	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
République tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Géorgie	5 928	5 274	654
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Monténégro	3 952	3 516	436
Moldova	3 294	2 930	364
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Siège	82	58	24
Total 2007	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**
Total 2006	**3 293 570**	**2 924 922**	**368 648**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Membres	Capital	Réserves	Total
Géorgie	490	1 303	1 793
Monténégro	327	976	1 303
Total	**817**	**2 279**	**3 096**

Le montant du résultat 2007 par titre du capital s'élève à 28,24 euros (26,75 euros pour 2006).

Note L - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat” (note M).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2007	2006
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	95 278	46 823
Dérivés de couverture	1 388	(5 473)
Sous-total	**96 666**	**41 350**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	519 323	422 252
Autres créances	70 713	60 677
Dérivés de couverture	(15 973)	(56 831)
Sous-total	**574 063**	**426 098**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	92 243	89 473
Sous-total	**92 243**	**89 473**
Dettes sur les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(561)	(1 149)
Comptes rémunérés	(6 387)	(4 985)
Dérivés de couverture	(738)	(1 371)
Sous-total	**(7 686)**	**(7 505)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(651 381)	(624 334)
Dérivés de couverture	16 033	192 802
Sous-total	**(635 348)**	**(431 532)**
Autres intérêts et charges assimilés	(2 762)	(2 480)
Marge d'intérêts	**117 176**	**115 404**

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2007	2006
Espagne	95 990	70 181
Italie	56 618	44 147
France	44 969	35 336
Allemagne	40 184	41 559
Turquie	38 296	40 939
Pologne	35 213	31 235
Finlande	28 773	19 841
Hongrie	28 230	19 793
Grèce	23 843	26 189
Portugal	21 188	15 379
Chypre	21 161	16 497
Roumanie	14 333	10 533
Danemark	11 908	5 478
Belgique	8 943	7 587
Croatie	8 236	7 202
Suède	7 172	4 670
Norvège	6 909	5 347
Malte	4 856	5 565
Bulgarie	3 660	2 389
Lettonie	3 369	1 571
Slovénie	3 070	2 516
Islande	2 980	1 129
Irlande	1 864	1 397
République slovaque	1 642	1 300
Lituanie	1 159	896
“l'ex-République yougoslave de Macédoine”	1 039	683
Serbie	1 012	1 003
République tchèque	897	592
Albanie	607	426
Bosnie-Herzégovine	592	325
Estonie	391	398
Moldova	116	41
Saint-Marin	103	108
Total	**519 323**	**422 252**

Note M - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique recouvre les éléments de résultat liés aux instruments financiers dérivés de couverture dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39, ainsi que les résultats de change latents et réalisés. Les produits et charges d'intérêts de ces dérivés sont présentés dans la “Marge d'intérêts” (note L).

En milliers d'euros

	2007	2006
Instruments financiers dérivés	5 714	2 267
Réévaluation des positions de change	(205)	(278)
Total	**5 509**	**1 989**

Note N - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros

	2007	2006
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs disponibles à la vente	2	54
Dividendes reçus	50	50
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)	623	
Total	**675**	**104**

(1) En 2007, conformément à la décision du Comité des Risques de la Banque, une ligne de titres détenus jusqu'à l'échéance a été cédée avant l'échéance. La baisse significative de la notation interne du risque de crédit d'une part, et le pourcentage non significatif de ce titre dans l'ensemble du portefeuille d'autre part, ont amené la CEB à procéder à la cession de cette ligne de titres.

Note O - Commissions nettes

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

	2007	2006
Produits bancaires divers	201	542
Frais bancaires	(699)	(518)
Commissions nettes	**(498)**	**24**

Note P - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2007	2006
Charges de personnel		
Salaires et traitements	14 892	14 090
Charges sociales et de pension	4 843	5 226
Autres charges générales d'exploitation	8 249	8 525
Total	**27 984**	**27 841**

Au 31 décembre 2007, l'effectif de la Banque comptait 142 agents : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 138 agents du cadre. Au 31 décembre 2006, 139 agents : 3 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneur) et 136 agents du cadre.

Note Q - Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 20 février 2008, et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers, n'est intervenu.

Rapport de l'Audit externe

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2007

Aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
55, Avenue Kléber
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France • Strasbourg - Alsace • Lille - Nord Pas de Calais • Lorraine • Lyon - Rhônes Alpes • Provence - Côte d'Azur - Corse • Pays de Loire • Rouen - Normandie • Toulouse - Midi Pyrénées.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Bureaux : Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Mulhouse, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Poitiers, Rennes, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. RCS Nanterre B 672 006 483 - code APE 741 C - TVA n° FR 76 672 006 483
Siret 672 006 483 00362 - Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Neuilly-sur-Seine, le 20 février 2008

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Paul

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat ainsi que sur les Notes annexes aux États financiers pour 2007

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et à l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2007, ainsi que du 18 au 21 février 2008, pour examiner le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sur la base de la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par sa décision prise à sa réunion du 10 décembre 2004, à la suite de la recommandation du Conseil d'administration, et sur la base des conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, PricewaterhouseCoopers (Paris) a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et le Personnel de la Banque concerné
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2007, comprenant le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 20 février 2008
- en consultant le Département d'Audit Interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2007
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 20 février 2008
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les Directeurs et le Personnel concerné.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux États financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2007, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'Union européenne.

Paris, le 21 février 2008

René H. MELLIGER
Aunus SALMI
Nicola CECCAROLI

Extrait du procès-verbal de la 251e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1513 (2008) **CA/PV 251 (2008)**

Paris, le 12 mars 2008

Le Conseil d'administration

Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2007
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 20 février 2008
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 21 février 2008
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 18 février 2008

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2007
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2007
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2007 (+ € 93 273 337) comme suit :
 - € 88 273 337 à la Réserve générale
 - € 5 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 188e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 370 (2008) **CD/PV 188 (2008)**

Paris, le 28 mars 2008

Le Conseil de direction
Vu l'article IX, section 3, chiffre 1, litt. e du Statut de la Banque
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2007
Vu la certification de l'auditeur externe du 20 février 2007
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2007
- le rapport du Comité de surveillance au 21 février 2008

Vu la Résolution 1513 (2008) du Conseil d'administration
Ayant entendu le Comité de surveillance
Décide :
- d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers de la Banque au 31 décembre 2007
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2007 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1513 (2008) du Conseil d'administration du 13 mars 2008 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2007, de € 93 273 337 comme suit :
 - € 88 273 337 à la Réserve générale
 - € 5 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif.

Bilan au 31 décembre 2007 après affectation du résultat

En milliers d'euros

Actif	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	185 983	47
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	182 180	158 217
Instruments dérivés de couverture	1 003 008	815 775
Actifs financiers disponibles à la vente	2 262 071	2 049 204
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 114 377	12 101 562
Autres créances	746 850	1 151 572
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 969 611	1 901 241
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 460	30 413
Comptes de régularisation et actifs divers	14 405	24 439
Total de l'actif	**18 508 945**	**18 232 470**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 761 104	2 039 517
Instruments dérivés de couverture	436 552	559 418
Dettes envers la clientèle	52 264	70 304
Dettes représentées par un titre	13 263 780	13 620 468
Comptes de régularisation et passifs divers	32 642	44 491
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	80 464	76 410
Provisions pour risques et charges	61 454	55 067
Total dettes	**16 688 260**	**16 465 675**
Capital		
Souscrit	3 303 450	3 293 570
Non appelé	(2 933 712)	(2 924 922)
Appelé	369 738	368 648
Réserve générale	1 489 760	1 398 448
Gains ou pertes latents ou différés	(38 813)	(301)
Total capitaux propres	**1 820 685**	**1 766 795**
Total du passif	**18 508 945**	**18 232 470**

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2007, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures p. 1, 17-39 et 51 Luc Delahaye - GettyImage - Autres photos : Photothèque CEB - Créations Philippe Toumire - Impression Soregraph

CEB
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
F-75116 PARIS, FRANCE

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

ISSN: 1563-2598